

BILAN DES PORTEURS DES PROJETS



Concertation préalable relative aux projets PLA et BIOJET-SMR

16 décembre 2021



Avant-propos

Le bilan de la concertation vise à informer le public des enseignements que les porteurs des projets PLA et BIOJET-SMR tirent de la concertation préalable.

Une première partie présente un bilan quantitatif des modalités de la concertation et de la participation. Une deuxième partie présente les modalités de concertations et les chiffres de la concertation. Enfin, une troisième partie indique les enseignements tirés par les porteurs du projet. Les interrogations, avis et suggestions du public émises au cours de la concertation, ainsi que les réponses apportées par les porteurs du projet lors des réunions publiques, des ateliers-débats ou encore sur le site Internet du projet sont synthétisés en annexe.

À titre indicatif, certains extraits du bilan des garants sont mentionnés. Les garants y indiquent la manière dont la concertation s'est déroulée, présente les contributions du public et indiquent les réponses apportées par les porteurs du projet.

1.Introduction	4
1.1.La démarche de transformation de la raffinerie de Grandpuits en site zéro pétrole	4
1.2.Le projet PLA	4
1.3.Le projet BIOJET-SMR	6
2.Modalités de la concertation et participation du public	7
2.1.Cadre réglementaire de la concertation préalable	7
2.2.Une concertation menée sous l'égide de la CNDP	8
2.3.Les outils d'annonce et d'information déployés	8
2.4.Les modalités de dialogue	11
3.Les enseignements de la concertation	18
3.1.Les enseignements de la concertation tirés par les porteurs du projet	18
3.2.Les mesures jugées nécessaires par les porteurs des projets pour tenir compte des enseignements tirés de la concertation	19
3.3.Les réponses des porteurs des projets aux recommandations des garants	21
4. Annexe : synthèse des contributions	28
4.1.La transformation du site de Grandpuits	28
4.2.Les matières premières	30
4.3.Les objectifs et opportunités des projets PLA et BIOJET-SMR	37
4.4.Les impacts sur l'environnement humain et naturel	42
4.5.La gestion des risques à l'échelle du site	47
4.6.Les effets socio-économiques des projets	49
4.7.Sur la concertation préalable	52

1. Introduction

1.1. La démarche de transformation de la raffinerie de Grandpuits en site zéro pétrole

Située en Seine et Marne, sur les communes de Grandpuits-Bailly-Carrois et d'Aubepierre-Ozouer-le-Repos, la Raffinerie de Grandpuits, mise en service en 1966, était reliée au port du Havre par le pipeline d'Île-de-France (PLIF) qui assurait son approvisionnement principal en pétrole brut. Depuis 2019, à la suite de différents incidents, le PLIF ne fonctionnait qu'à 70 % de ses capacités et seul un investissement conséquent et d'importants travaux de remplacement intégral permettraient d'exploiter à nouveau le PLIF en toute sécurité sur la durée.

Compte-tenu du marché du raffinage extrêmement compétitif et des orientations en termes de transition énergétique retenues par la France à horizon 2040, TotalEnergies a fait le choix d'engager **la transformation industrielle du site de Grandpuits vers un site zéro pétrole, tourné vers les énergies et produits bas carbone, de sorte à assurer la pérennité du site.**

La transformation du site de Grandpuits repose sur le développement de plusieurs activités d'avenir dans le domaine de la biomasse et de l'économie circulaire, autour de trois projets industriels autonomes :

- **Le projet PYROLYSE**, une activité de recyclage de déchets plastiques par pyrolyse à l'horizon 2023 ;
- **Le projet BIOJET-SMR**, une activité de production de biocarburants, majoritairement destinés au secteur aérien, et une activité de production d'hydrogène associée, à l'horizon 2024 ;
- **Le projet PLA**, une activité de production de bioplastiques, à l'horizon 2024.

1.2. Le projet PLA

La mise en œuvre

Total Corbion PLA B.V est une co-entreprise détenue à 50 % par TotalEnergies et à 50 % par la société néerlandaise Corbion. **Total Corbion PLA France**, porteur du projet PLA, filiale à 100 % de la co-entreprise, financera à hauteur de **200 millions d'euros** l'unité PLA.



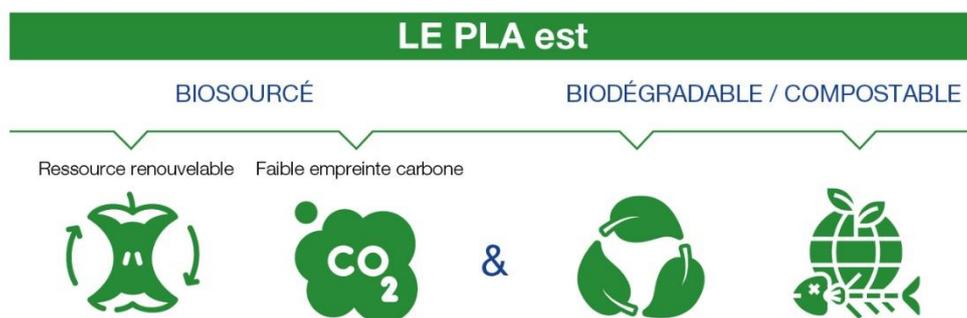
Calendrier prévisionnel (si le projet est poursuivi)



[Schéma issu du dossier de concertation]

Les objectifs

Le projet PLA, en développant la production d'un **bioplastique biosourcé et biodégradable par compostage industriel**, offre une alternative durable aux plastiques d'origine fossile. En effet, le PLA est entièrement fabriqué à partir d'acide lactique issu de sucre ou d'amidon et il présente une combinaison unique de propriétés physiques et mécaniques. Par ailleurs, il répond aux enjeux de la gestion de la fin de vie des produits plastiques, le PLA pouvant être soit recyclé, tant mécaniquement que chimiquement, soit composté en conditions industrielles.

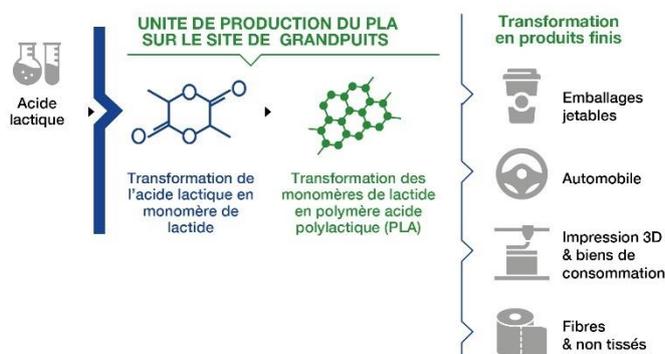


[Schéma issu du dossier de concertation]

Le fonctionnement de l'unité

La production du PLA sur l'unité projetée se ferait selon deux étapes :

- **La transformation de l'acide lactique en monomère**, dit le lactide, grâce à un système de séparation et de mélange ;
- **La polymérisation** intervenant avant la filtration, cristallisation et granulation du PLA, procédé de condensation (les rejets en eau seront traités sur l'unité industrielle).



[Schéma issu du dossier de concertation]

1.3. Le projet BIOJET-SMR

La mise en œuvre

TotalEnergies Raffinage France (TERF), exploitant actuel de la Raffinerie, est le porteur du projet BIOJET et financera l'unité à hauteur de **238 millions d'euros**, sans subventions publiques.



Air Liquide porteur du projet SMR (construction et exploitation), qui fournira l'hydrogène nécessaire à l'unité BIOJET, financera l'unité à hauteur de **47 millions d'euros**, sans subventions publiques.



Calendrier prévisionnel (si le projet est poursuivi)

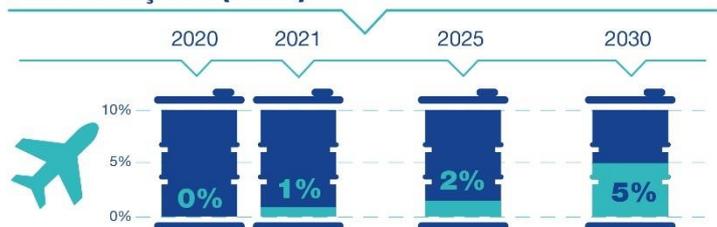


[Calendrier issu du dossier de concertation]

Les objectifs

Le projet BIOJET-SMR vise à offrir une **alternative durable aux carburants fossiles** en produisant du biocarburant aérien à partir des huiles usagées ou graisses animales, ainsi que des biocarburants routiers, ayant une empreinte carbone 60 % inférieure aux carburants fossiles. De fait, le projet s'inscrit dans la **lutte contre le changement climatique** et répond à l'évolution de la réglementation en contribuant au développement d'une filière française de production de biocarburants aériens durables.

Croissance prévisionnelle du taux d'incorporation de biocarburants aériens définis par la feuille de route française (2020)

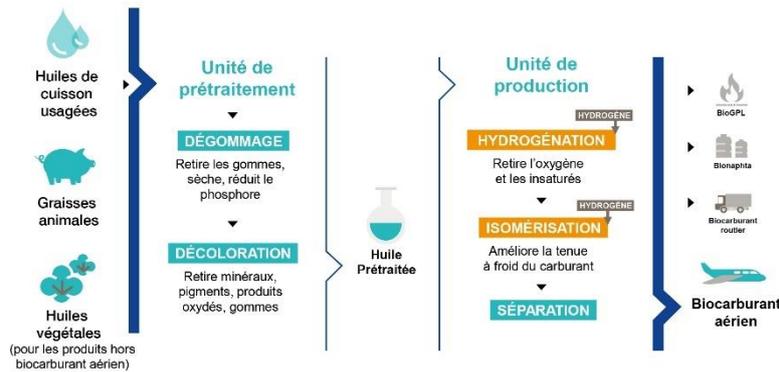


[Schéma issu du dossier de concertation]

L'unité serait capable de traiter **400 000 tonnes de matières premières par an** et pourrait ainsi produire : 170 000 tonnes par an de biocarburants aériens durables ; 120 000 tonnes par an de biocarburants routiers ; et 50 000 tonnes par an de bionaphta et bioGPL.

Le fonctionnement de l'unité BIOJET

Les matières premières sont prétraitées afin de retirer les contaminants et de les hygiéniser, puis l'huile prétraitée est envoyée dans des unités préexistantes de la Raffinerie pour y être transformées.

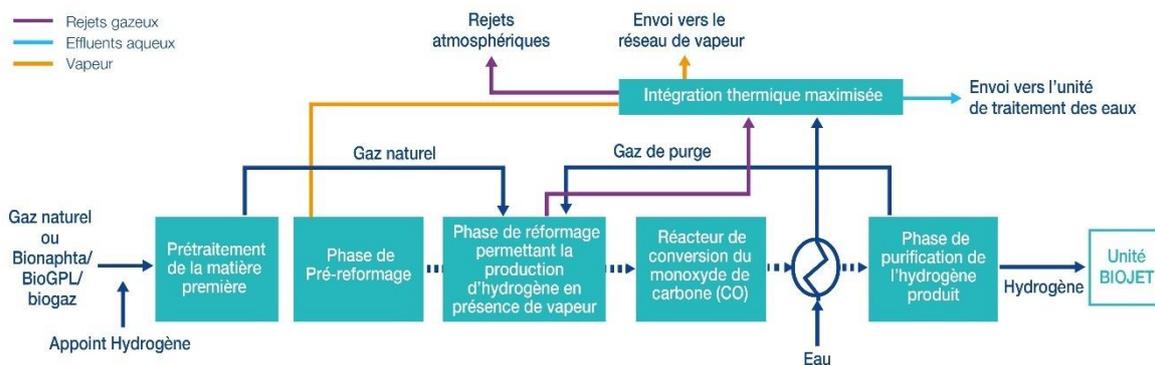


[Schéma issu du dossier de concertation]

Le fonctionnement de l'unité SMR

La solution envisagée consisterait en une unité de vaporeformage de méthane flexible (dite unité SMR). Elle pourrait être alimentée en hydrogène et en intrants d'origine biologique issus du traitement de la biomasse par l'unité de BIOJET.

Lors d'une phase de prétraitement, les molécules sont transformées en méthane, puis une réaction de réformage réassemble les molécules de méthane, à haute température et avec de la vapeur. Enfin, l'hydrogène est purifié. Par ailleurs, le procédé s'opère en intégration thermique et la production de vapeur qui en résulte est valorisée sur le réseau de vapeur interne au site.



[Schéma issu du dossier de concertation]

2. Modalités de la concertation et participation du public

2.1. Cadre réglementaire de la concertation préalable

Saisie par les porteurs des projets, la Commission nationale du débat public (CNDP)¹ a décidé d'organiser une concertation préalable conjointe sur les projets PLA et BIOJET-SMR avec garants. Elle vise, d'une part, à informer le public et de répondre à ses questions sur les projets, et d'autre part, à enrichir les projets grâce aux propositions des participants.

¹ La Commission nationale du débat public (CNDP) est une autorité administrative indépendante chargée de veiller à ce que les citoyens soient informés et puissent participer aux décisions publiques. La loi lui confie pour mission de veiller au respect de la participation du public au processus d'aménagement des projets d'aménagement ou d'équipement d'intérêt national de l'État, des collectivités territoriales, des établissements publics et des personnes pri-

La concertation préalable s'est tenue **du 6 septembre au 10 octobre**. Pour permettre une large information et participation du public, en tenant compte du contexte sanitaire, les modalités de participation ont été diverses : réunions publiques en ligne et en présentiel, journées portes ouvertes, ateliers-débats, permanences à la Maison du projet implantée à l'entrée du site industriel de Grandpuits, formulaire en ligne pour déposer des avis et des questions, et registres papier en mairies d'Aubepierre-Ozouer-le-Repos, Grandpuits-Bailly-Carrois, Nangis, Mormant et à la Maison du projet.

2.2. Une concertation menée sous l'égide de la CNDP

Le 3 février 2021, la CNDP a désigné Jean-Luc RENAUD et Jacques ROUDIER, garants de la concertation des projets. Ils veillent au bon déroulement de la concertation préalable, à la qualité, la sincérité et l'intelligibilité des informations diffusées au public. Les garants s'assurent que la concertation permet au public d'être informé, de poser des questions, d'y recevoir des réponses et de présenter ses observations et ses propositions. Ils facilitent le dialogue entre tous les acteurs de la concertation, sans émettre d'avis sur le fond du projet. La mise à disposition d'une adresse électronique dédiée a permis au public de poser des questions de manière directe aux garants.

Jean-Luc RENAUD est professeur de droit public spécialisé en droit de l'urbanisme et de l'environnement. Il dispose d'une expérience de plusieurs décennies au sein des collectivités territoriales dans les domaines du développement local, de l'aménagement durable du territoire et de l'insertion des jeunes. Il a été garant de la concertation du projet de rénovation du parc des expositions de la Porte de Versailles à Paris.

Jacques ROUDIER, ingénieur général des ponts, des eaux et des forêts honoraires, a exercé des responsabilités dans le domaine des transports, notamment portuaires et maritimes, et de la recherche. Depuis 2014, il intervient dans les processus de participation aux décisions publiques, comme garant ou comme membre ou président de commissions particulières de débats publics, en particulier dans le domaine de l'énergie.

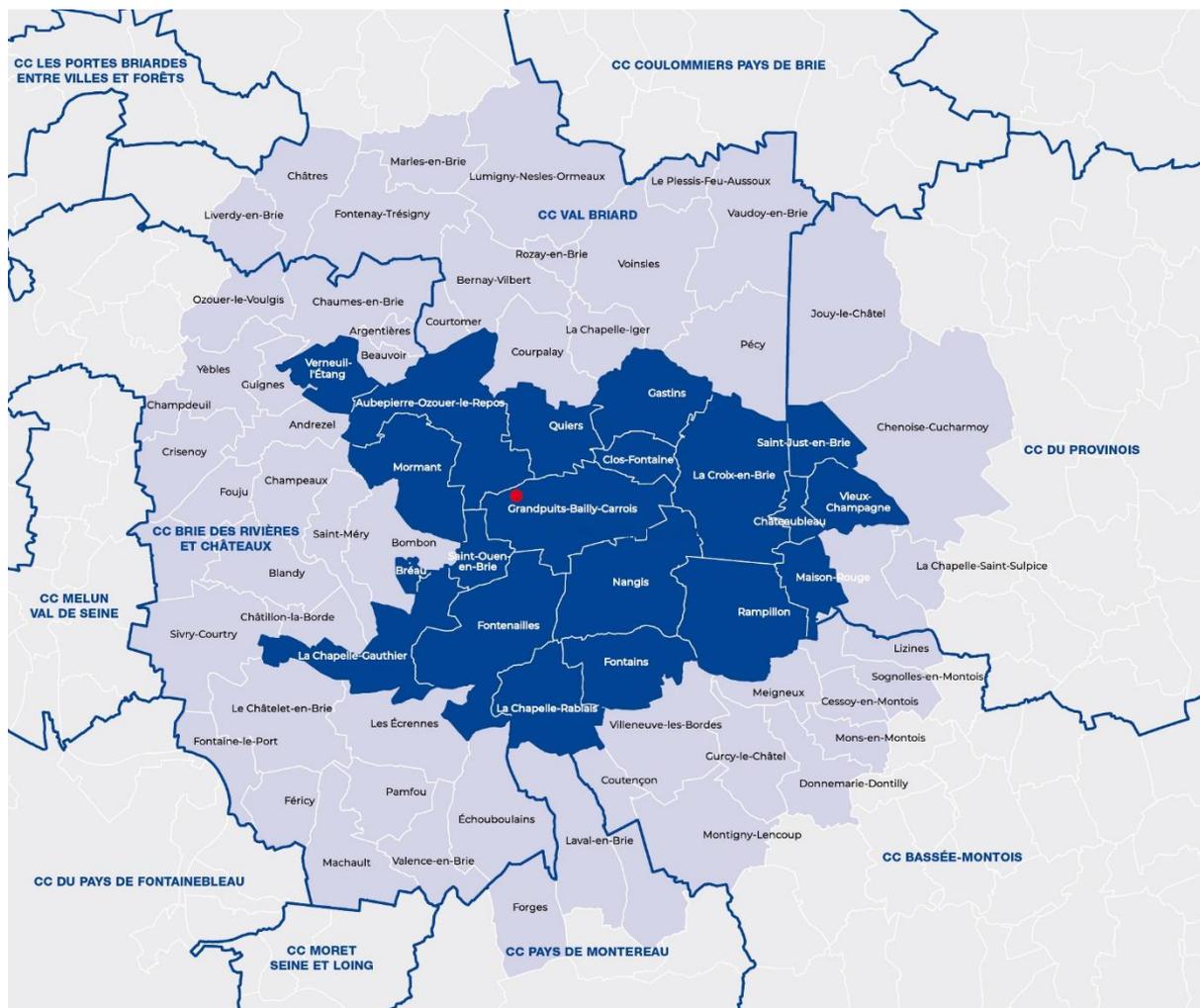
Dans un délai d'un mois à compter de la clôture de la concertation, les garants ont dressé le bilan de la concertation. Celui-ci résume la façon dont la concertation s'est déroulée, comporte une synthèse des observations, des échanges et des propositions du public. Ce bilan a été rendu public par les porteurs du projet et est consultable sur le site Internet de la CNDP².

2.3. Les outils d'annonce et d'information déployés

Le périmètre de la concertation préalable

vées, relevant de catégories d'opérations dont la liste est fixée par décret en Conseil d'État, dès lors qu'ils présentent de forts enjeux socio-économiques ou ont des impacts significatifs sur l'environnement ou l'aménagement du territoire, mais elle n'a pas à se prononcer sur le fond des projets qui lui sont soumis.

² Retrouvez le bilan sur : <https://concertations-sitegrandpuits.com/fr/pyrolyse/documents-d-informations>



[Périmètre issu du dossier de concertation]

L'annonce légale

Conformément aux articles L.121-16 et R. 121-19 du Code de l'environnement, la concertation a fait l'objet d'une communication légale le 23 août 2021 :

- **Par voie d'affichage** : des affiches légales ont été apposées dans 76 communes et cinq communautés de communes³ du périmètre élargi⁴ de la concertation ainsi que sur le site de Grandpuits.
- **Par voie de presse** : deux avis légaux ont été publiés dans *Le Parisien* et *La République de Seine-et-Marne*.

³ Communauté de communes de la Brie Nangissienne, Communauté de communes Val Briard, Communauté de communes Brie des Rivières et Châteaux, Communauté de communes du Proinois, Communauté de communes Pays de Montereaux, Communauté de communes Bassée-Montois

⁴ Communes du périmètre élargi : Andrezel, Argentières, Beauvoir, Bernay-Vilbert, Blandy, Bombon, Cessoy-en-Montois, Châtillon-la-Borde, Châtres, Champdeuil, Champeaux, Chaumes-en-Brie, Chenoise-Cucharmoy, Courpalay, Courtomer, Coutençon, Crisenoy, Donnemarie-Dontilly, Échouboulains, Féricy, Fontaine-le-Port, Fontenay-Trésigny, Forges, Fouju, Guignes, Gurcyle-Château, Jouy-le-Château, La Chapelle-Iger, La Chapelle-Saint-Sulpice, Laval-en-Brie, Le Châtelet-en-Brie, Le Plessis-Feu-Aussoux, Les Écrennes, Liverdy-en-Brie, Lizines, Lumigny-Nesles-Ormeaux, Machault, Maison Rouge-en-Brie, Marles-en-Brie, Meigneux, Moisenay, Mons-en-Montois, Montigny-Lencoup, Ozouer-le-Voulgis, Pécy, Pamfou, Rozay-en-Brie, Saint-Méry, Salins, Sivry-Courtry, Sognolles-en-Montois, Valence-en-Brie, Vaudoyen-Brie, Villeneuve-les-Bordes, Voinsles, Yèbles

- **Par voie électronique** : l'avis légal a été publié sur le [site dédié à la concertation des projets](#)⁵.

Le dossier de concertation

Ce support d'information de 57 pages présente l'intégralité des projets PLA et BIOJET-SMR : le contexte, les enjeux et objectifs, les caractéristiques, les impacts potentiels, la gestion du risque et les effets socio-économiques.



Au total, **100 exemplaires du dossier** ont été mis à disposition du public :

- dans les mairies de Nangis, Mormant, Aubepierre-Ozouer-le-Repos et Grandpuits-Bailly-Carrois ;
- aux sièges des cinq communautés de communes du périmètre élargi⁶ ;
- lors de la réunion publique en présentiel ;
- à la Maison du projet.



Le dossier de concertation a également été **mis en ligne sur le site Internet dédié à la concertation**.

La synthèse du dossier de concertation

Une **synthèse du dossier de concertation de 8 pages au format A4**, a été réalisée et imprimée en 20 637 exemplaires afin de présenter un **résumé du dossier de concertation**.

Au total, environ **20 177 synthèses ont été distribuées**, dont :

- 11 137 exemplaires déposés dans les boîtes aux lettres des 20 communes du périmètre restreint⁷ ;
- 5 500 exemplaires tractés dans les gares de Nangis, Mormant, Verneuil L'étang, ainsi qu'aux marchés de Nangis et Mormant ;
- 3 540 exemplaires mis à disposition des 76 communes du périmètre élargi⁸.

De plus, la synthèse a été mise en ligne sur le site Internet du projet.

L'affiche communicante

Une affiche a été adressée au format papier aux 76 communes et aux cinq communautés de communes du périmètre élargi⁹, ainsi qu'aux gares de Nangis et Mormant. Par ailleurs, une dizaine d'affiches ont été disposées sur le site de Grandpuits pour en informer les salariés de la Raffinerie.



L'exposition itinérante

Une exposition itinérante composée de cinq panneaux présentant le projet et la démarche de transformation de Grandpuits, les projets PLA et BIOJET-SMR, les enjeux du projet, et les

⁵ <https://concertations-sitegrandpuits.com/fr/pyrolyse/documents-d-informations>

⁶ Voir les cinq communautés de communes précédemment citées.

⁷ Aubepierre-Ozouer-le-Repos, Bréau, Châteaubleau, Clos-Fontaine, Fontains, Fontenailles, Gastins, Grandpuits-Bailly-Carrois, La Chapelle-Gauthier, La Chapelle-Rablais, La Croix-en-Brie, Mormant, Nangis, Quiers, Rampillon, Saint-Justen-Brie, Saint-Ouen en Brie, Vanvillé, Verneuil-l'Etang, Vieux-Champagne

⁸ Voir les 76 villes précédemment citées.

⁹ Voir les cinq communautés de communes précédemment citées

modalités de concertation étaient mis à la disposition des mairies du périmètre restreint¹⁰ à leur demande.

Une exposition itinérante a été mise en place à la Maison du projet et lors de la réunion publique en présentiel.

Le site Internet du projet

Un site Internet dédié aux concertations du site de Grandpuits a été mis en ligne le 26 mars 2021 : <https://concertations-sitegrandpuits.com/fr/>.

Ce site Internet est composé de deux grandes rubriques, l'une dédiée à la concertation relative au projet PYROLYSE¹¹, l'autre à la concertation relative aux projets PLA et BIOJET-SMR. Dans chacune, l'internaute retrouve notamment la possibilité de poser une question et déposer un avis, de consulter les réponses apportées par les porteurs de projet et de consulter les documents de la concertation (le dossier de concertation, la synthèse du dossier, l'avis légal, les vidéos, les présentations et les comptes-rendus des réunions publiques).

201 visites du site Internet ont été décomptées entre le 6 septembre et le 10 octobre.

La communication des collectivités

Un kit de communication numérique comportant l'affiche communicante, un texte de présentation de la concertation et des bannières réseaux sociaux a été transmis par courriel le 03 septembre 2021 aux 76 communes du périmètre élargi¹².

Au total, **2 communautés de communes¹³ et 13 communes¹⁴ ont relayé l'information.**

La communication presse

Un communiqué de presse à destination de la presse régionale et des radios locales, annonçant le lancement de la concertation a été adressé le 30 juillet et un rappel presse et radio a été diffusé le 22 septembre avant la réunion généraliste en présentiel. Par ailleurs, deux encarts sont parus dans le journal *Le Parisien* avant la réunion d'ouverture et avant la réunion généraliste du 27/09.

Toutefois, deux articles mentionnent les projets (sans mentionner la concertation) :

- « TotalEnergies : doublement de la capacité de production de plastiques recyclés en France », *Boursier*, 01/10/2021
- « Un vol Nice-Paris alimenté avec 30 % de biocarburant », *Environnement Magazine*, 04/10/2021

2.4. Les modalités de dialogue

En accord avec les garants, les modalités de dialogue proposées ont tenu compte du risque sanitaire et des mesures de prudence en vigueur, ainsi que de l'expérience de la concertation déjà menée sur le projet PYROLYSE. Ainsi, le dispositif de concertation mis en œuvre par les porteurs du projet reposait sur quatre réunions publiques en ligne, une réunion publique en présentiel, deux ateliers-débats en ligne, deux journées portes ouvertes, et la possibilité de déposer un avis ou une question sur le site Internet, par voie postale ou sur des registres papier dans les mairies d'Aubepierre-Ozouer-le-Repos, Grandpuits-Bailly-Carrois, Nangis, Mormant et à la Maison du projet lors de permanences ouvertes au public.

¹⁰ Voir les 20 villes précédemment citées

¹¹ Le projet PYROLYSE a fait l'objet d'une concertation préalable volontaire dédiée du 5 au 31 avril 2021.

¹² Voir les 76 villes précédemment citées

¹³ Les communautés de communes de la Brie Nangissienne et Brie des Rivières et Châteaux

¹⁴ Fontenailles, Grandpuits-Bailly-Carrois, Rampillon, Saint-Ouen en Brie, Andrezel, Bombon, Courpalay, Fouju, Laval-en-Brie, Les Écrennes, Pécy, Sognolles-en-Montois, Vaudoy-en-Brie

Les garants ont participé à toutes les rencontres tenues dans le cadre de la concertation.

Les réunions publiques

De manière générale, les réunions publiques ont suivi le principe de déroulement suivant :

- Une première intervention des garants pour définir la notion de concertation préalable, les valeurs de la CNDP et leur rôle, puis du maître d'ouvrage pour présenter la démarche de transformation du site de Grandpuits et la concertation, suivie d'un premier temps d'échange avec le public ;
- Une seconde intervention du maître d'ouvrage pour présenter le contenu des projets PLA et BIOJET-SMR, objet de la concertation, suivie d'un second temps d'échange avec le public ;
- Une dernière intervention du maître d'ouvrage, relative au thème de la réunion, suivie d'un dernier temps d'échange avec le public et d'un mot de conclusion des garants.

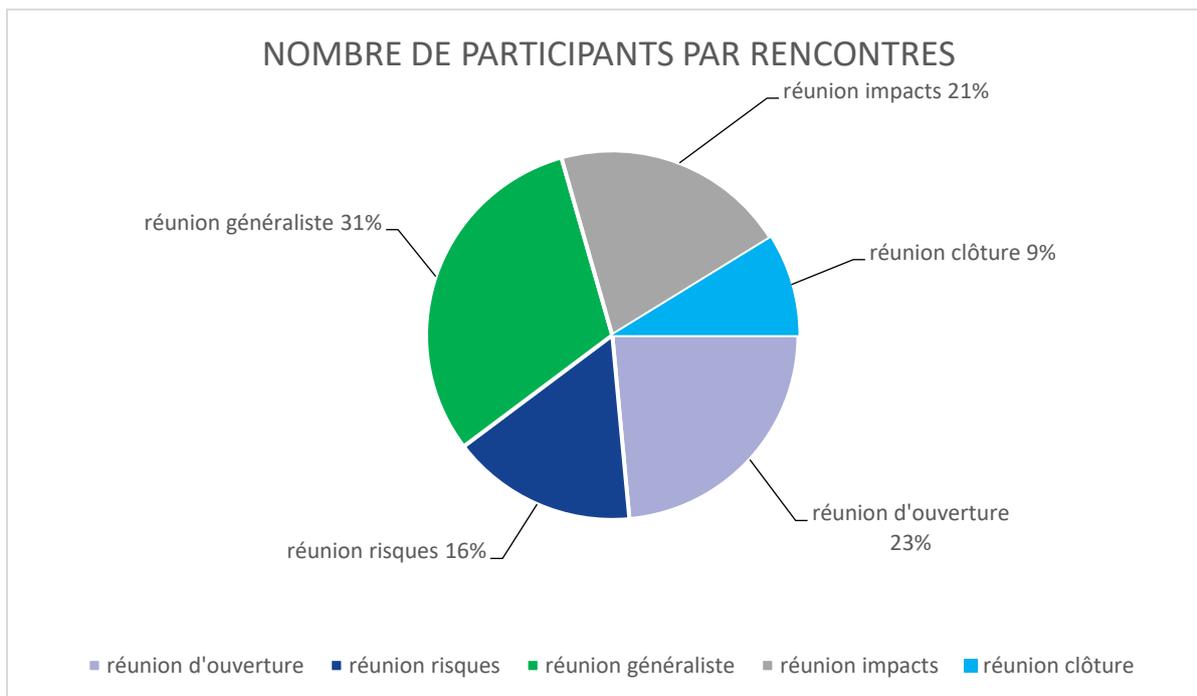
Pour chaque réunion, un diaporama a été présenté et mis en ligne sur le site Internet ainsi qu'un compte rendu et la vidéo de la réunion.

Afin de permettre à tous de participer, il était possible de se connecter *via* un lien zoom et/ou un numéro de téléphone disponible sur le site Internet du projet. Un tutoriel a été mis en ligne pour aider les participants à rejoindre la réunion en ligne.

Au total, **68 personnes** ont participé aux réunions publiques¹⁵ et on compte **20 prises de parole** en réunion.

- **La réunion publique d'ouverture** s'est tenue en ligne le mercredi 9 septembre 2021, de 18h30 à 20h, afin de présenter la démarche de transformation du site de Grandpuits et les projets PLA et BIOJET-SMR, avec 16 personnes connectées et une prise de parole.
- **La réunion publique thématique relative aux risques industriels à l'échelle du site**, s'est tenue en ligne le jeudi 23 septembre 2021, de 18h30 à 20h, avec 11 personnes connectées et une prise de parole.
- **La réunion publique généraliste** s'est tenue en présentiel à Nangis le lundi 27 septembre 2021, de 18h30 à 20h, avec 21 personnes présentes et 11 prises de parole.
- **La réunion publique thématique relative aux impacts des projets et leur gestion**, s'est tenue en ligne le jeudi 30 septembre 2021, de 18h30 à 20h, avec 14 personnes connectées et 6 prises de parole.
- **La réunion publique de clôture** s'est tenue en ligne le jeudi 7 octobre 2021, de 18h30 à 20h, avec 6 personnes connectées et une prise de parole.

¹⁵ Les chiffres concernant le nombre de participants déduisent la maîtrise d'ouvrage, les garants et les fonctions supports connectés ou présents lors des réunions.



Les ateliers-débats

Deux ateliers-débats thématiques ont été organisés les 14 et 17 septembre, l'un consacré au sujet des plastiques biosourcés et l'autre à celui des biocarburants (y compris l'hydrogène associé à la production). Des parties prenantes engagées sur ces thématiques ont été invitées à participer par les porteurs des projets. Pour chaque atelier, un diaporama a été présenté et mis en ligne sur le site Internet ainsi qu'un compte rendu et la vidéo de la réunion.



Pour l'atelier sur les plastiques biosourcés, le débat a été articulé autour de deux thématiques : les enjeux du développement du bioplastique et les applications du PLA.

Participants :

- Sandra DOMENEK, enseignante chercheuse, [Agroparitech](http://www2.agroparistech.fr/)¹⁶.
- Christophe DOUKHI DE BOISSOUDY, Président, [association française pour le développement des bioplastiques](http://www.bioplastiques.org/) (AFCB)¹⁷.
- Jean-Marc NONY, Directeur de développement durable, [Sphere](https://www.sphere.eu/fr/)¹⁸.
- Damien CAMELOT, [Corbion](http://www.corbion.com/)¹⁹.
- Gary NORDEN et Olivier STEMLER, Direction des projets Chimie, Eau, Biotechnologies, de la [Direction général des entreprises](https://www.entreprises.gouv.fr/fr)²⁰ (DGE).
- Anne-Lena REBAUD, [Les Amis de la Terre](https://www.amisdelaterre.org/)²¹.

¹⁶ <http://www2.agroparistech.fr/>

¹⁷ <http://www.bioplastiques.org/>

¹⁸ <https://www.sphere.eu/fr/>

¹⁹ <http://www.corbion.com/>

²⁰ <https://www.entreprises.gouv.fr/fr>

²¹ <https://www.amisdelaterre.org/>

- Anne REYNAUD, Responsable croisement pressions-impacts [d'Aqui'brie](#)²².

Excusés :

- François CHARTIER, Greenpeace
- Patrick Hervier, Arnaud SCHWARTZ, Guillaume Pannier, FNE National
- FNE Seine-et-Marne
- Les Amis du Val d'Ancoeur

Pour l'atelier sur débat sur les biocarburants et leur fabrication à Grandpuits, y compris la fabrication d'hydrogène, le débat a été articulé autour de deux thématiques : l'enjeu du développement des biocarburants pour le transport aérien et les modes de production de l'hydrogène

Participants :

- Nicolas JEULAND, [SAFRAN](#)²³.
- Xavier TYTELMAN, [STARBUST](#)²⁴.
- Christophe BEAUNOIR, [SAIPOL](#)²⁵.
- Isabelle DOMERGUE, [Direction générale de l'énergie et du climat](#) (DGEC)²⁶
- Manon BESNARD, [Negawatt](#)²⁷.
- Julien VOYÉ, [Aqui'brie](#)
- Anne-Lena REBAUD, [Les amis de la Terre](#)
- George BARONI, [Confédération paysanne](#)²⁸.
- Michel COGET et Daniel SALOMON, [FNE Seine et Marne](#)²⁹.
- Alain DAMIEN, [Les Amis du rû du Val d'Ancoeur](#)³⁰.

Excusés :

- François CHARTIER, Greenpeace
- Patrick HERVIER, Arnaud SCHWARTZ, Guillaume PANNIER, FNE National

²² Association environnementale locale en charge de la nappe de calcaire de Champigny et de l'impact des rejets dans le petit rû : <https://www.aquibrie.fr/>

²³ <https://www.safran-group.com/fr/node/4932>

²⁴ <https://starburst.aero/>

²⁵ <https://www.saipol.com/>

²⁶ <https://www.ecologie.gouv.fr/direction-generale-lenergie-et-du-climat-dgcec>

²⁷ <https://negawatt.org/>

²⁸ <https://www.confederationpaysanne.fr/>

²⁹ <http://www.environnement77.fr/>

³⁰ <https://fne-idf.fr/qui-sommes-nous-1/le-reseau/acces-par-departements/seine-et-marne/joomlannuaire/fiche/65-les-amis-du-val-d-ancoeur/6-seine-et-marne>

Les journées portes-ouvertes

L'objectif de ces journées portes ouvertes était de permettre aux visiteurs de découvrir les nouvelles activités industrielles du futur site zéro pétrole. Compte tenu des règles de sécurité et du contexte sanitaire, 24 visites ont eu lieu par groupes de 15 personnes. Au total, 258 visiteurs ont été comptabilisés dont 59 salariés, 148 accompagnants des salariés (famille et amis), et 51 tiers.

Après un accueil sécurité spécifique, les visiteurs ont été accueillis à la Maison du projet afin de visionner un film de présentation sur la transformation de la plateforme, où ils ont pu échanger avec des membres de la direction du site, présents pour répondre à leurs questions. Une visite en bus leur a permis de découvrir l'ensemble des unités et les chantiers de démantèlement. Ils ont ensuite été accueillis en salle de contrôle puis conduits au laboratoire.

Après la visite, les participants étaient invités à se rapprocher des stands d'animation mis en place sur le parking du site : exposition photos mettant à l'honneur l'histoire du site, de sa construction à sa transformation, exposition Sécurité avec la découverte des engins d'intervention des services de secours, borne photos souvenir, tombola, jeu du fakir, etc.



Accueil à la Maison du projet



Stand d'animation



Accueil en salle de contrôle

Les permanences à la Maison du projet



Maison du projet vue de l'extérieur

Une Maison du projet provisoire a été mise en place à l'entrée du site de Grandpuits, dans l'attente de la construction d'une Maison du projet définitive (en cours d'achèvement). Elle a vocation à rester tout au long de la démarche de transformation du site afin d'informer sur les différentes étapes de la transformation, et les projets en cours.

Durant la concertation, des permanences se sont tenues tous les mardis de 13h à 16h30 et tous les vendredis de 9h30 à 13h, permettant au public de venir à la rencontre des porteurs du projet sur le site de Grandpuits.

Les opérations de tractage avec dépôt d'avis

12 opérations de tractage ont eu lieu sur le territoire : dans les gares, dans les zones commerciales et sur les marchés de Nangis et Mormant.

Les questions posées oralement aux distributeurs ont essentiellement porté sur les retombées socio-économiques, le financement et le calendrier du projet, ainsi que sur la gestion des impacts environnementaux. Il n'y a eu aucune manifestation d'opposition ou de critique.

Le dépôt de contributions était possible avec un formulaire et une urne mise à disposition. Aucune contribution n'a été déposée.



Exposition itinérante lors des opérations de tractage

Les avis et questions déposés en ligne, par voie postale et sur les registres papier

En dehors de la saisine directe possible des garants concernant l'organisation de la concertation, le dispositif de concertation mis en place ouvrait la possibilité de déposer des avis ou de poser des questions :



- **Sur le site Internet** dédié à la concertation.
- **Par voie postale** : Raffinerie de Grandpuits, Concertation PLA BIOJET-SMR, B.P. 13 – 77720 Mormant.
- **Sur cinq registres papier** disponibles dans les mairies de Grandpuits-Bailly-Carrois, d'Aubepierre-Ozouer-le-Repos, de Nangis, de Mormant, et à la Maison du projet lors des permanences.

Au total, on dénombre **4 contributions sur le site internet dédié à la concertation**. Aucune contribution n'a été reçue par voie postale, et aucune contribution n'a été déposée dans les registres papiers ni dans l'urne lors des opérations de tractage.

3. Les enseignements de la concertation

3.1. Les enseignements de la concertation tirés par les porteurs du projet

Les porteurs des projets constatent que la concertation publique menée en application de l'article L.121-8 du Code de l'environnement, sous l'égide de la CNDP, s'est déroulée du 6 septembre au 10 octobre 2021, selon les modalités définies aux articles L-121-16 et L-121-16-1 du même Code. La démarche a bénéficié de la présence de deux garants désignés par la CNDP le 3 février 2021, Jacques ROUDIER et Jean-Luc RENAUD.

Compte-tenu d'une part, des observations et suggestions émises en concertation, synthétisées dans le présent bilan, et d'autre part, du regard porté par les garants dans leur propre bilan de la concertation publié le 12 novembre, les porteurs des projets **tirent les enseignements suivants, qui fondent les suites qu'ils entendent donner à leurs projets.**

Les porteurs du projet :

- Constatent que le principe de la **transformation du site de Grandpuits en un site zéro pétrole, et du développement des projets PLA et BIOJET-SMR ne sont pas contestés** par le public, et répond au contraire à une attente de pérennisation du site industriel considéré comme un élément structurant du territoire ;
- Prennent acte des questions du public concernant **la provenance des matières premières (localisation, moyens de contrôle et flux disponibles)** ;
- Prennent acte des attentes du public concernant la nécessité de décarbonation autant que possible de la production d'hydrogène par le projet SMR ;
- Prennent la mesure des **inquiétudes exprimées par certains riverains concernant le trafic routier, notamment en phase chantier, ou encore la gestion des rejets en eaux et atmosphériques** ;
- Notent que **l'utilisation de l'espace libéré par le démantèlement de certaines unités de la Raffinerie** soulève des remarques, autant d'intérêt que d'interrogations, concernant l'opportunité d'installer d'autres activités industrielles compatibles avec un site classé Seveso seuil haut et en cohérence avec la dimension zéro pétrole ;
- Constatent que **la gestion des déchets du projet BIOJET via une unité de méthanisation** qui pourrait être implantée en complément sur le site de Grandpuits suscite de l'intérêt et notent une attente du territoire pour la mise en œuvre d'une unité de méthanisation susceptible d'accueillir des déchets organiques locaux ;
- **Relèvent le souhait exprimé par certains de poursuivre le dialogue à l'issue de la concertation**, que ce soit pour présenter les études d'impacts et de dangers, ou pour suivre la phase chantier.

3.2. Les mesures jugées nécessaires par les porteurs des projets pour tenir compte des enseignements tirés de la concertation

Poursuivre les projets

Les porteurs des projets, à l'issue de la concertation, prennent la décision de poursuivre :

- **Le projet PLA**, activité de production de bioplastiques, conformément aux objectifs et aux caractéristiques principales présentées en concertation ;
- **Le projet BIOJET-SMR**, conformément aux objectifs et aux caractéristiques principales présentées en concertation.

S'attacher à favoriser autant que possible l'utilisation de matières premières locales, et être attentifs quant à leur provenance

Les porteurs des projets veilleront à **la qualité des matières premières** intrant de chaque unité. De plus, ils poursuivront leurs discussions avec les acteurs locaux et les parties prenantes afin de **favoriser le développement de filières de collecte** des huiles usagées et graisses animales en France et, autant que possible, **l'approvisionnement** en huiles végétales issues de cultures produites localement.

Être attentifs aux impacts environnementaux des projets, et limiter les déchets via l'étude de la mise en place d'un bio méthaniseur

Les porteurs des projets tiendront compte des inquiétudes exprimées par certains participants concernant les impacts sur l'environnement. **L'étude d'impact, réalisée dans le cadre de l'évaluation environnementale et rendue publique à l'occasion de l'enquête publique**, traitera l'ensemble des impacts environnementaux des projets ; elle comportera notamment un bilan des émissions de gaz à effet de serre du projet et proposera des mesures d'évitement, de réduction et de compensation (ERC) adaptées.

Par ailleurs, les porteurs des projets envisagent la mise en place d'**un bio méthaniseur sur le site** ayant vocation à traiter les déchets issus notamment de l'unité BIOJET. Des discussions concernant le dimensionnement de l'unité, au vu des besoins du territoire, sont engagées avec **les parties prenantes du territoire**. Les impacts de l'implantation de cette installation seront intégrés à l'analyse des impacts globaux des projets BIOJET-SMR et seront partagés avec le public dans le cadre du dialogue post-concertation.

Améliorer la performance du projet SMR pour favoriser la décarbonation de la production d'hydrogène nécessaire au projet BIOJET

Afin de décarboner autant que possible la production d'hydrogène, les porteurs du projet envisagent l'adaptation de leur projet sur deux aspects :

- Le projet SMR sera conçu pour accepter une mixité des charges et ainsi accepter les biogaz issus de l'unité **BIOJET** permettant de réduire la part d'utilisation de gaz naturel ;
- Il est envisagé d'ajouter au sein du SMR, un équipement permettant de capturer la majorité du CO₂ émis par l'unité, et qui a également pour conséquence de maximiser la production d'hydrogène, ce qui permettra de produire de l'hydrogène complémentaire renouvelable dès 2024 pour servir les besoins de la mobilité en Ile de France.

Poursuivre le dialogue jusqu'à l'enquête publique

Les porteurs des projets :

- **Partageront avec le public, via le site de la concertation, les résultats de l'étude d'impact et de l'étude de danger telles que déposées dans le cadre des demandes d'autorisations environnementales** et conserveront ouvert le formulaire

de contact afin de répondre aux questions et de recueillir réactions, avis et suggestions du public en parallèle de l'instruction des études par les services de l'Etat et en vue de l'insertion des contributions du public au futur dossier d'enquête ;

- Poursuivront l'information du public sur le projet **via la Maison du projet et le site Internet du projet**
- **Organiseront au moins une réunion publique en présentiel ou distanciel** selon la situation sanitaire dès l'achèvement de l'étude d'impact globale et des études de dangers et avant leur finalisation en vue de l'enquête publique, à la fin janvier ou en février 2022.

Mettre en place un dispositif d'information des riverains lors de la phase chantier

Les porteurs des projets mettront en place un **dispositif d'information des riverains spécifique lors de la phase chantier**, dispositif qui sera défini en lien avec les élus du territoire.

Poursuivre les actions de soutien à l'emploi dans le cadre de l'accompagnement du projet de transformation

La direction du développement régional de TotalEnergies poursuivra ses **actions en faveur du maintien et la création d'emplois sur le bassin d'emploi « Est 77 »**. En effet, la démarche de transformation de la Raffinerie de Grandpuits est également appréhendée au périmètre de ses impacts potentiels et des opportunités qu'elle constitue pour le développement économique du territoire. Cette mobilisation sera effective pendant toute la durée du projet de transformation jusqu'en septembre 2024. Elle s'appuie sur une **approche partenariale et une démarche de concertation avec l'ensemble des parties prenantes du territoire**.

3.3. Les réponses des porteurs des projets aux recommandations des garants

Tableau fourni par les garants et rempli par les porteurs de projet

Réponses à apporter par les responsables du projet à la concertation préalable			
Demande de précisions et/ ou recommandations 12/11/2021	Réponse du/ des maître(s) d'ouvrage ou de l'entité responsable désignée 16/12/2021	Délais dans lesquels les engagements pris seront tenus	Moyens mis en place pour tenir les engagements pris
Suites à donner à des interrogations ayant émergé mais n'ayant pas trouvé de réponse			
1. partager avec le public les éléments de l'étude d'impact et de l'étude de risque, dans des délais permettant que les observations et propositions du public sur les éléments présentés puissent être pris en compte par les porteurs de projet avant la finalisation de ces études et des demandes d'autorisation administrative en vue de leur insertion au futur dossier d'enquête ;	Les porteurs des projets partageront avec le public via l'organisation d'une réunion publique les résultats de l'étude d'impact et des études de dangers telles que déposées dans le cadre des demandes d'autorisations environnementales et conserveront ouvert le formulaire de contact afin de répondre aux questions et de recueillir réactions, avis et suggestions du public en parallèle de l'instruction des études par les services de l'Etat et en vue de l'insertion des contributions du public au futur dossier d'enquête dans le respect de la réglementation applicable en matière d'enquête publique.	Dès achèvement de l'étude d'impact globale et des études de dangers et avant sa finalisation en vue de l'enquête publique après échanges avec les autorités administratives, organisation réunion publique (prévision fin janvier 2022, début février 2022).	<ul style="list-style-type: none"> - Réunion publique - Mise en ligne des supports sur le site internet - Maintien du formulaire de questions/réponses

**Réponses à apporter par les responsables du projet
à la concertation préalable**

Demande de précisions et/ ou recommandations 12/11/2021	Réponse du/ des maître(s) d'ouvrage ou de l'entité responsable désignée 16/12/2021	Délais dans lesquels les engagements pris seront tenus	Moyens mis en place pour tenir les engagements pris
<p>2. expliciter les modalités d'approvisionnement relatives aux différentes matières premières utilisées dans les installations du projet BIOJET ;</p> <p>3. préciser la nature et la provenance des ressources végétales entrant dans la fabrication de l'acide lactique qui approvisionne l'unité PLA ainsi que leur processus de certification.</p>	<p>Les modalités d'approvisionnement relatives aux différentes matières premières utilisées dans les installations du projet BIOJET ainsi que la nature et la provenance des ressources végétales entrant dans la fabrication de l'acide lactique qui approvisionne l'unité PLA ainsi que leur processus de certification seront précisées dans l'étude d'impact dont les premiers résultats seront partagés avec le public (cf. point 1.) et rendue publique dans le cadre de l'enquête publique.</p>	<p>Dès achèvement de l'étude d'impact globale et avant sa finalisation en vue de l'enquête publique après échanges avec les autorités administratives, organisation réunion publique (prévision fin janvier 2022, début février 2022)</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Intégration de ces éléments dans l'étude d'impact globale en cours de finalisation - Présentation au public selon modalités définies au point 1 ci-dessus

Réponses à apporter par les responsables du projet
à la concertation préalable

Demande de précisions et/ ou recommandations 12/11/2021	Réponse du/ des maître(s) d'ouvrage ou de l'entité responsable désignée 16/12/2021	Délais dans lesquels les engagements pris seront tenus	Moyens mis en place pour tenir les engagements pris
Recommandations portant sur les modalités d'association du public, sur la gouvernance du projet, sur la prise en compte des avis des participantes et participants			
1. mettre en place un dispositif unique et pérenne d'information du public, avant, pendant et après les travaux de construction et durant l'exploitation, sur l'ensemble des projets PLA, BIOJET-SMR mais aussi PYROLYSE, prévu dans le cadre de la transformation plateforme Total de Grandpuits ;	Les porteurs des projets mettront en place un dispositif unique et pérenne d'information du public tout au long de la conception des projets, de leur construction et de leur exploitation sur l'ensemble des 3 projets PYROLYSE, BIOJET-SMR et PLA.	Déjà en cours	<ul style="list-style-type: none"> - Nouvelle session journées Portes ouvertes prévues en juin 2022 - Pérennisation de la Maison du projet - Maintien du site internet de la concertation jusqu'à mise à jour du site de Grandpuits -

Réponses à apporter par les responsables du projet
à la concertation préalable

Demande de précisions et/ ou recommandations 12/11/2021	Réponse du/ des maître(s) d'ouvrage ou de l'entité responsable désignée 16/12/2021	Délais dans lesquels les engagements pris seront tenus	Moyens mis en place pour tenir les engagements pris
<p>2. <i>prolonger, dans ce dispositif, le site internet de la concertation mais mobiliser aussi d'autres canaux d'information comme les bulletins municipaux ou la presse quotidienne régionale ;</i></p>	<p>Le site internet de la plateforme de Grandpuits sera mis à jour pour intégrer le site actuel de la concertation. Les informations seront également transmises aux collectivités locales notamment dans le cadre des relations régulières que TotalEnergies entretient avec elles, et qui pourront ainsi les relayer dans les bulletins. De même, les informations seront transmises à la presse dans le cadre des relations régulières que le site entretient avec la presse locale.</p>	<p>Déjà en cours</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Maintien du site de la concertation jusqu'à mise à jour du site de Grandpuits - Poursuite des échanges réguliers de TotalEnergies avec les collectivités locales et avec la presse locale
<p>3. <i>partager, dans ce cadre, les informations notamment sur les impacts environnementaux mais aussi économiques et sociaux des projets ;</i> Erreur ! Source du renvoi introuvable.</p>	<p>L'ensemble des informations notamment sur les impacts environnementaux, économiques et sociaux des projets seront rendu public dans le cadre de l'étude d'impact publiée lors de l'enquête publique. En amont, les porteurs de projet partageront avec le public les principaux résultats de l'étude d'impact en parallèle de l'instruction des demandes d'autorisations environnementales par les services de l'Etat.</p>	<p>Dès finalisation de l'étude d'impact (prévision décembre 2021 ou janvier 2022) + cf point 1</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Mise en ligne des principaux résultats d'étude - Enquête publique

**Réponses à apporter par les responsables du projet
à la concertation préalable**

Demande de précisions et/ ou recommandations 12/11/2021	Réponse du/ des maître(s) d'ouvrage ou de l'entité responsable désignée 16/12/2021	Délais dans lesquels les engagements pris seront tenus	Moyens mis en place pour tenir les engagements pris
<p>4. veiller à ce que l'Etat mette en place une commission de suivi de site (CSS) renouvelée et cohérente avec le dispositif de plateforme industrielle</p>	<p>Le site de Grandpuits dispose d'ores et déjà d'une CSS qui est commune avec le site industriel voisin de Boréalis. Une présentation des projets a déjà été effectuée lors de la réunion de la CSS de novembre 2020. L'inscription du site de Grandpuits dans le cadre réglementaire Plateforme industriel entraînera nécessairement un renouvellement de la Commission de Suivi de Site pour tenir compte de l'arrivée de nouveaux exploitants.</p>	<p>Déjà en cours</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Présentation actualisée de l'avancement du projet de transformation du site de Grandpuits lors des futures CSS (prochaine réunion prévue le 13 janvier 2022). - Echanges déjà engagés avec les services de l'Etat pour adapter cette CSS au nouveau cadre Plateforme : à noter que l'évolution effective de la CSS interviendra après la délivrance des futures autorisations d'exploiter pour les différents projets

**Réponses à apporter par les responsables du projet
à la concertation préalable**

Demande de précisions et/ ou recommandations 12/11/2021	Réponse du/ des maître(s) d'ouvrage ou de l'entité responsable désignée 16/12/2021	Délais dans lesquels les engagements pris seront tenus	Moyens mis en place pour tenir les engagements pris
<p><i>5. conserver de la part des maîtres d'ouvrage le même niveau d'information et d'échange avec les collectivités locales et les élus concernant les futures unités, que celui qui existait dans le cadre de la raffinerie ;</i></p>	<p>TotalEnergies poursuivra ses échanges avec les collectivités locales et entretiendra le lien étroit mis en place dans le cadre des activités de la Raffinerie, en coordination avec les porteurs des projets.</p>	<p>Déjà en cours</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Réunions régulières avec les conseils municipaux des communes voisines : au moins 2 fois par an - Contacts téléphoniques et réunions ad hoc en fonction de l'actualité du site de Grandpuits
<p><i>6. prévoir un dialogue avec le public suffisamment en amont sur de nouvelles implantations industrielles supplémentaires qui pourraient se faire jour sur le site en raison de la capacité foncière résiduelle disponible après réalisation des projets, objets des deux concertations ;</i></p>	<p>En lien avec les élus du territoire, TotalEnergies Raffinage France veillera à ce que l'échange avec le public se poursuive en tant que de besoin sur de nouvelles implantations industrielles sur les surfaces libérées sur le site de Grandpuits</p>	<p>A définir selon confirmation et calendrier de potentielles nouvelles unités. Pas avant fin 2022 - début 2023.</p>	<p>A ce stade : échanges réguliers avec les collectivités locales et les parties prenantes du territoire sur les éventuelles opportunités</p>

**Réponses à apporter par les responsables du projet
à la concertation préalable**

Demande de précisions et/ ou recommandations 12/11/2021	Réponse du/ des maître(s) d'ouvrage ou de l'entité responsable désignée 16/12/2021	Délais dans lesquels les engagements pris seront tenus	Moyens mis en place pour tenir les engagements pris
<p><i>7. pérenniser la Maison du projet, en en faisant un lieu de présentation pédagogique et d'échanges sur les nouvelles activités industrielles et les nouveaux métiers développés sur la plateforme de Grandpuits, qui contribuent à la transition écologique ; y accorder une place et une attention particulière aux jeunes publics, notamment le public scolaire (y compris lycéen).</i></p>	<p>La Maison du projet restera en place tout au long de la vie des projets. Elle a vocation à devenir un lieu d'information permanent, de présentation pédagogique et d'échanges sur tous les sujets en lien avec les activités du site. En particulier, les jeunes publics font l'objet d'une attention spécifique, dans le cadre de la Maison du projet et au-delà via des actions mises en œuvre dans les établissements scolaires.</p>	<p>Déjà en cours</p>	<p>Maison du projet définitive inaugurée en novembre 2021</p> <p>Définition en cours d'un programme de rencontres et d'échanges avec les établissements scolaires en coordination avec les collectivités locales.</p> <p>D'ores et déjà :</p> <ul style="list-style-type: none"> - fin novembre 2022 : Participation à la semaine de l'industrie avec accueil de 70 collégiens et lycéens, et accueil de 5 étudiants de l'IESEG - Juin 2022 : nouvelle session de journées portes ouvertes

4. Annexe : synthèse des contributions

4.1. La transformation du site de Grandpuits

Des remarques concernant le choix de préserver une activité industrielle sur le site de Grandpuits et le déploiement du parc photovoltaïque

La préservation d'une activité industrielle sur le site a été questionnée et des précisions demandées concernant le projet de centrale solaire photovoltaïque porté par Total Quadran, filiale de TotalEnergies, en bordure du site de Grandpuits :

« Pourquoi TotalEnergies veut encore rester sur le site de Grandpuits ? » [Journées portes ouvertes]

« Quelle est la surface d'emprise des panneaux solaires ? » [Journées portes ouvertes]

Réponse des porteurs des projets

TotalEnergies a rappelé que la décision d'arrêter la Raffinerie a été prise sur la base du constat que l'exploitation du pipeline Île-de-France (PLIF), qui assurait la majeure partie de l'approvisionnement en pétrole brut de la Raffinerie, ne pouvait être poursuivie sans l'engagement d'importants travaux de réfection de ce pipeline, longs et coûteux. La Raffinerie génère 357 emplois directs et près de 300 emplois équivalent temps plein indirects et comporte des équipements industriels en bon état de fonctionnement : le site de Grandpuits offre donc un pôle de compétence et des infrastructures pouvant utilement être mis à profit au service d'autres activités industrielles. La transformation industrielle du site de Grandpuits vers un site zéro pétrole, tourné vers les énergies et produits bas carbone est engagée de sorte à assurer la pérennité du site. La transformation du site de Grandpuits repose sur le développement de plusieurs activités d'avenir dans le domaine de la biomasse et de l'économie circulaire. Elle s'inscrit dans l'engagement de TotalEnergies en faveur de la transition énergétique et dans son ambition d'atteindre la neutralité carbone, à horizon 2050, depuis la production jusqu'à l'utilisation par ses clients de ses produits énergétiques vendus, ensemble avec la société.

Grandpuits resterait ainsi un site industriel majeur en s'appuyant sur le savoir-faire et la compétence de ses équipes et les installations existantes pour accueillir de nouvelles activités industrielles. Compte tenu du contexte territorial, la transformation du site permettrait de renouveler l'attractivité du territoire par le biais de projets innovants et de renforcer les liens existants entre le site et son environnement.

Par ailleurs, et en parallèle des projets industriels présentés en concertation préalable, une centrale solaire photovoltaïque par TotalEnergies Renouvelables France, entité de TotalEnergies, est en construction en bordure du site de

Grandpuits. L'autorisation de construire a été délivrée le 6 décembre 2019, et la centrale pourrait démarrer en 2022. Cette dernière s'étend sur 3000 m², avec une capacité de production de 33 GWh par an.

Des interrogations concernant le foncier disponible et l'occupation des surfaces

Plusieurs contributions ont questionné le devenir des surfaces qui resteront inoccupées ainsi que l'installation sur le site d'autres unités industrielles à plus long terme (le type d'activités et les contraintes liées à la présence de différents industriels) :

« *Quel devenir pour les terrains qui seront libérés ?* » [Journées portes ouvertes]

« *Des entreprises pourront-elles s'implanter sur le foncier restant du site ?* » [Réunion généraliste]

« *La Maire de Nangis demande si une entreprise de logistique, cherchant un site Seveso seuil haut, pourrait s'installer sur le site ?* » [Réunion généraliste]

« *Elle s'interroge sur l'utilisation des terrains disponibles et demande s'il y aura des contraintes en termes d'activité en lien avec le classement Seveso seuil haut.* » [Atelier-débat, 17 septembre]

Réponse des porteurs des projets

Les porteurs des projets ont rappelé que des unités pourraient s'installer sur le foncier libéré, environ 100 hectares, mais devront être industrielles et compatibles avec les risques identifiés. Un nouvel industriel pourrait s'installer sur le site à condition d'obtenir l'accord des autres entreprises présentes, accord qui dépendrait, entre autres, de la compatibilité de l'entreprise avec les autres activités et plus largement de l'opportunité pour le site. Par exemple, une entreprise productrice de bioplastique pourrait s'installer tout comme une unité de méthanisation, pour notamment valoriser les déchets issus de l'unité BIOJET lors du prétraitement. Par ailleurs, une entreprise qui s'implanterait devra être compatible avec les infrastructures communes et la gestion commune du risque.

Des questionnements concernant la réutilisation d'unités de la Raffinerie

Plusieurs contributions sont revenues sur le démantèlement des unités de la Raffinerie au regard de la réutilisation potentielle de certaines installations dans le cadre des projets projetés, notamment de bio raffinage :

« *Est-ce que les équipements non utilisés seront démantelés ?* » [Journées portes ouvertes] « *Allez-vous réutiliser des installations de l'ancienne raffinerie ?* » [Journées portes ouvertes]

Réponse des porteurs des projets

Les porteurs des projets ont expliqué que les équipements non utilisés de la Raffinerie ont vocation à être démantelés, afin de libérer les terrains. Aussi, environ 100 hectares seront libérés, sur lesquels des unités industrielles et compatibles avec les risques identifiés pourraient s'installer.

Certaines unités ont vocation à être réutilisées pour l'unité BIOJET, notamment les équipements d'hydrogénation, servant à retirer l'oxygène et les insaturés de l'huile prétraité, et d'isomérisation, améliorant la tenue à froid du carburant. De plus, des unités de stockage seront également conservées, notamment pour stocker les biocarburants routiers et les coproduits. Par ailleurs, les unités communes actuellement sur le site, telle que l'unité de traitement des eaux, tour aéroréfrigérante, etc. ont vocation à perdurer.

Des questions concernant les synergies avec Borealis

Lors des échanges, les participants avaient des interrogations concernant les synergies existantes avec l'industrie voisine Borealis. Au-delà de la gestion du risque, les interrogations portaient notamment sur l'apport potentiel en hydrogène par Borealis, dans l'unité BIOJET :

« *Quelles sont, et seront, les synergies avec Borealis ?* » [Journées portes ouvertes]

« *Un salarié de Grandpuits et habitant de Nangis souhaite savoir si le site sera autonome en hydrogène, ou si un apport de Borealis sera nécessaire, comme par le passé* » [Réunion généraliste]

Réponse des porteurs des projets

Les porteurs des projets ont expliqué que la Raffinerie et le site de Borealis fonctionnent chacun de façon autonome, et qu'il n'existe aucun échange de fluides ou de produits entre les deux unités. L'objectif est d'avoir une unité dédiée de production d'hydrogène (SMR). L'autonomie est recherchée afin d'avoir de l'hydrogène en continu. Le projet de transformation du site de Grandpuits vers une plateforme "zéro pétrole" n'aura donc pas d'impact sur l'activité du site Borealis. Toutefois, les deux sites restent liés par le Plan de prévention des risques technologiques (PPRT). De plus, les liens existant concernant la coordination nécessaire pour la mise en œuvre des procédures de sécurité en cas d'accident majeurs seront maintenus. Aussi, le protocole d'assistance mutuelle existant entre les deux sites continuera à s'appliquer.

4.2. Les matières premières

Des remarques concernant l'opportunité d'utiliser des huiles végétales pour les biocarburants routiers

Plusieurs intervenants ont questionné la nécessité d'utiliser des huiles végétales pour produire des biocarburants routiers, notamment au vu des intrants utilisés pour produire du biocarburant aérien :

« *Pourquoi les huiles végétales sont nécessaires dans les carburants routiers ?* » [Atelier-débat, 17 septembre]

« *Pourquoi les huiles végétales ne sont pas utilisées pour produire du biocarburant aérien ?* » [Réunion généraliste]

Réponse des porteurs des projets

Les porteurs des projets ont expliqué que l'unité serait capable de traiter 400 000 tonnes de matières premières par an et pourrait ainsi produire 170 000 tonnes par an de biocarburants aériens durables, 120 000 tonnes par an de biocarburants routiers et 50 000 tonnes par an de bionaphta et bioGPL. L'usage d'huile végétale est nécessaire pour produire les biocarburants routiers ; 1/3 de la production routière sera du biodiesel issu du colza, car dans les différentes réglementations du biodiesel une partie peut être issue de culture végétale. Toutefois, l'unité est flexible. Les réglementations des différents marchés orientent le choix des matières premières utilisées dans la production des biocarburants. À l'inverse, les huiles végétales ne sont pas autorisées par la réglementation pour le biocarburant aérien.

Des interrogations concernant l'approvisionnement local en matières premières

Lors de la concertation préalable, plusieurs interrogations portent sur la provenance des matières premières :

« *Est-ce que le sucre pour le PLA et les huiles végétales pour le BIOJET seront issus d'une production locale ?* » [Journées portes ouvertes]

Pour l'unité PLA, les questions portent notamment sur la provenance de l'acide lactique, et les matières premières utilisées pour le produire dans les unités de Corbion :

« *Il demande à avoir des précisions sur la provenance des cultures servant à produire l'acide lactique* » [Atelier-débat, 14 septembre]

Pour l'unité BIOJET, plusieurs participants sont revenus sur l'opportunité d'approvisionner l'unité avec des huiles végétales, issus de production locale :

« *D'où proviendront les huiles végétales de type colza (jusqu'à 1/3) ?* » [Atelier-débat, 17 septembre]

« *D'où viendra l'approvisionnement en huile végétale et si un partenariat avec des agriculteurs locaux est envisagé ?* » [Réunion ouverture]

« *L'adjointe aux travaux de la mairie de Nangis demande des précisions concernant la provenance du colza et de la betterave.* » [Réunion généraliste]

Plus précisément, un intervenant est revenu sur le périmètre d'approvisionnement envisagé, au regard de la présence de la sucrerie de Nangis alimentée grâce à la production locale de betterave :

« Elle souligne qu'une sucrerie se trouve à Nangis, alimentée par les betteraves à sucre locales provenant d'une zone de chalandise de 20 à 25 kilomètres. Quelle serait la zone de chalandise si l'unité était alimentée via la production locale ? » [Atelier-débat, 14 septembre]

Réponse des porteurs des projets

Les porteurs des projets ont rappelé que l'unité de PLA serait alimentée en acide lactique fabriqué par Corbion à partir d'amidon (de blé, de maïs, etc.) et de sucre (canne à sucre, betterave). Corbion serait ainsi chargé de fournir l'acide lactique. Ce dernier est reconnu pour avoir une politique d'approvisionnement strict. À ce titre, la charte de la canne à sucre a été mise en place pour maîtriser l'approvisionnement et garantir un approvisionnement pérenne.

De son côté, l'unité BIOJET nécessitera un apport de 30 % environ d'huiles végétales, afin de produire des biocarburants routiers, co-produit de la production de biocarburant aérien. Les sources végétales seraient principalement le colza et tournesol, avec exclusion de l'huile de palme. L'objectif est de privilégier un approvisionnement local, notamment pour l'huile de Colza, des échanges avec les filières françaises de production sont en cours.

COMPLEMENTS APPORTÉS LORS DES ATELIERS-DEBATS :

Corbion a précisé que l'unité PLA serait approvisionnée au démarrage depuis les sites existants, au Brésil et en Thaïlande où l'acide lactique est produit à partir de cannes à sucre, et d'Espagne. Toutefois, l'objectif est de produire de l'acide lactique à partir de sucres locaux. Ainsi, à partir de 2026, l'unité PLA devrait être approvisionnée depuis un nouveau site en Europe grâce à la construction d'une usine sur le continent. Dans ce cadre, l'acide lactique serait produit à partir de l'amidon du blé, produit en Europe. Pour l'instant, le choix du site de la nouvelle usine projetée en Europe n'est pas encore déterminé et ne sera pas nécessairement en France. L'unité sera positionnée stratégiquement par rapport à ses marchés de vente.

Des questions concernant la concurrence avec les matières premières à destination alimentaire

La concertation a permis de questionner l'opportunité d'utiliser des matières premières agricole en intrant au regard des impacts sur les cultures à destinations alimentaires :

« *Quel sera l'impact de l'utilisation de culture (betterave, colza, etc.) sur la qualité alimentaire de la production, et l'utilisation des terres à usage industriel ?* » [Réunion généraliste]

« *Quel sera l'impact sur l'occupation des terres ?* » [Atelier-débat, 14 septembre]

« *Pourquoi les utiliser alors qu'elles entrent en compétition avec l'alimentation humaine et animale ?* » [Atelier-débat, 17 septembre]

« *Les biocarburants avancés ne doivent pas être en compétition avec les ressources alimentaires.* » [Atelier-débat, 17 septembre]

Lors de l'atelier-débat, des intervenants ont fait remarquer que les huiles végétales n'ont pas toutes les mêmes propriétés, les mêmes impacts sur l'environnement, ni les mêmes usages.

« *Dans la recherche d'un changement de modèle, il faut poser la question du traitement des huiles végétales dans un même compartiment ; un soja n'est pas un colza. Ils ne produisent pas tous de la même façon. Il y a un réel enjeu à reconnaître les agriculteurs qui choisissent une pratique et une production agricole durable.* » [Atelier-débat, 17 septembre]

Réponse des porteurs des projets

Les porteurs des projets sont revenus sur la question de l'utilisation des surfaces agricoles. Ils soulignent que pour l'huile de colza, les tourteaux servent à alimenter les animaux et le reste serait utilisé dans l'unité. Dans tous les cas, l'huile de palme ne constitue pas une huile végétale qui pourrait être utilisée sur le site.

Par ailleurs, les graisses animales et les huiles usagées sont les principales matières premières qui seront utilisées dans l'unité BIOJET, puisque le projet vise à produire du biocarburant aérien avant tout, les biocarburants routiers étant un coproduit.

COMPLEMENTS APPORTÉS LORS DES ATELIERS-DEBATS :

Corbion a précisé que les usines produisant de l'acide lactique sont alimentées par les récoltes ayant le meilleur rendement à l'hectare, selon la région, pour limiter l'utilisation de terres agricoles. Par ailleurs, l'utilisation des bioplastiques dans le futur représente 0,02 % de l'utilisation des terres arables. Pour l'acide lactique, l'analyse du cycle de vie (ACV) est basée sur le procédé existant. Toutefois une nouvelle usine est en construction impliquant un nouveau procédé qui réduirait davantage les émissions de GES.

SAIPOL a expliqué que les oléagineux métropolitains, à savoir colza et tournesol (4 millions d'hectares), ne sont pas voués à des destinations de consommation uniquement animale ou énergétique, mais font les trois à la fois. 60 % de la masse récoltée est constituée de tourteaux nourrissant les animaux. L'huile peut être envisagée comme une coproduction de ce tourteau. Une grande partie des protéines végétales est importée. Un oléagineux près du site de Grandpuits servirait ainsi à alimenter les élevages de la Région, une fraction de ces huiles est destinée à la consommation alimentaire, enfin, la dernière partie du tourteau sera utilisé en biocarburant.

SAFRAN souligne qu'au niveau des ressources, l'entreprise utilise déjà 10 % de biocarburants dans tous ses essais-moteurs et s'est engagé à utiliser plus de 35 % à l'horizon 2025. Pour le groupe, l'origine naturelle des huiles importe peu, en revanche il est nécessaire que tous ces usages n'impactent pas l'environnement au sens large. La problématique est de savoir comment qualifier la durabilité de telles ou telles filières, d'où l'existence de systèmes de certification externe au niveau des unités souvent issu d'ONG (RSB, ISCC). SAFRAN tient compte de l'analyse du cycle de vie (ACV), mais aussi de l'utilisation de l'eau, de l'impact sur l'emploi, de la concurrence avec l'alimentaire, etc. Ainsi le groupe s'assure qu'il n'y ait pas de distorsions avec les matières premières qui seraient totalement négatives au niveau environnemental.

La DGEC a précisé la notion de durabilité, obligatoire pour qu'un biocarburant soit comptabilisé dans les objectifs recommandés et inscrits dans la loi française. Face à l'enjeu de concurrence alimentaire et d'utilisation des sols, un plafond est mis en place pour tout biocarburant qui serait en concurrence avec l'alimentaire. Ainsi, il est interdit de mettre plus de 7 % d'énergie de biocarburant qui provient de matières dites concurrentes à l'alimentaire. Le plafond apporte un équilibre pour ne pas créer de tension sur les matières alimentaires au niveau français et européen. L'aérien a fait un choix spécifique de ne pas mettre de biocarburant de 1^{ère} génération, déjà suffisamment utilisé dans le routier, ce qui pourrait perturber l'équilibre des concurrences.

Des interrogations concernant la provenance et l'approvisionnement en graisses animales et huiles usagées

Plusieurs participants sont revenus sur la provenance des huiles usagées et des graisses animales ayant vocation à alimenter l'unité BIOJET, et plus précisément sur les filières existantes de collecte :

« *D'où proviennent les huiles usagées et graisses animales ?* » [Journées portes ouvertes] « *Concernant les graisses animales et leurs origines, elle s'interroge sur le périmètre géographique et demande s'il existe une filière structurée de ramassage des graisses.* » [Atelier-débat, 17 septembre]

Une participante a exprimé son inquiétude concernant le lien entre la production de graisse animale et l'élevage industriel de production de viande :

« *Elle demande à avoir des précisions concernant l'approvisionnement en graisses animales, en soulignant que l'élevage de porc participe à la pollution de la planète.* » [Réunion généraliste]

Enfin, plusieurs participants ont demandé à avoir des précisions concernant le flux de matières premières disponible en Europe. Les questions portent notamment sur le développement de la filière européenne et la sécurisation des approvisionnements européens afin d'assurer un suivi des matières premières :

« Est-ce que les approvisionnements en matières premières ont été sécurisés ? » [Journées portes ouvertes]

« Il s'interroge sur le fait de savoir si les graisses sont prises en compte dans le gisement européen de 900 000 tonnes d'huiles. Pour les biocarburants, elle note qu'il faut 400 000 tonnes de matière première et se demande si le groupe compte sur une structuration de la filière d'ici 3 ans pour répondre aux besoins du site de Grandpuits. » [Atelier-débat, 17 septembre]

« Concernant l'utilisation d'huiles usagées, il se demande comment les quantités nécessaires seront trouvées compte tenu du fait qu'en un an, la consommation des huiles usagées provenant de Chine a augmenté de 40 %. Elle représente actuellement 4 % du volume total des biocarburants dont 22 % venant de Chine, la France ne produisant que 15 %. Donc il y aura une compétition sur le marché faisant augmenter le prix des huiles usagées. L'utilisation des huiles de Chine pose des questions. Aussi, il demande à TotalEnergies de veiller à définir une charte de qualité. » [Atelier-débat, 17 septembre]

Réponse des porteurs des projets

Les porteurs des projets ont expliqué que l'unité BIOJET projeté est flexible. Ainsi les différents marchés orientent le choix des matières premières utilisées dans la production des biocarburants. Toutefois, ces charges pourraient évoluer avec le développement d'autres filières de l'économie circulaire. Pour l'instant, en termes de valeur, l'unité serait alimentée par 1/3 d'huiles usagées, 1/3 de graisses animales et 1/3 d'huiles végétales.

Concernant les huiles de cuissons usagées, c'est un déchet, récupéré auprès des restaurateurs qui répond à une réglementation. Aujourd'hui 900 000 tonnes d'huiles en Europe sont compatibles, toutefois ce gisement est à élargir. La Belgique est le seul pays européen qui a mis en place une collecte auprès des particuliers. L'intérêt de la collecte est environnemental, car 1 litre d'huile usagée contamine 1 million de litres d'eau. L'attrait de cette activité à Grandpuits sera un tremplin pour développer en amont d'autres filières.

Pour le gisement des graisses animales, c'est différent : chaque restaurant dispose de ses déchets et la collecte s'effectue à partir de point de collecte. Ces graisses sont également les déchets issus des abattoirs traités dans les centres d'équarrissage où ils sont séparés des matières pour les valoriser. En Europe, la réglementation **définit des** catégories qui autorisent ou non leur utilisation. Pour les graisses de catégories 1 et 2 (animaux malades ou morts dans les champs), elles sont utilisées pour produire de l'énergie. Les autres graisses animales saines ont des débouchés. Les porteurs des projets ont précisé rechercher une provenance majoritairement européenne pour les graisses animales et pour l'ensemble de ses déchets. Les graisses animales du fait de la catégorisation sanitaire ont des traceurs afin de

s'assurer de leur destruction. En raison de la réglementation européenne, ce marché reste un flux interrégional dans le monde, car les sites sont recensés, identifiés, etc.

Enfin, le gisement des déchets et résidus étant par définition fini, le marché des graisses animales et des UCOs sera potentiellement tendu par rapport à la future demande en biocarburant aviation. C'est pourquoi la moitié de l'approvisionnement en déchets et résidus du site de Grandpuits a déjà été sécurisé.

COMPLEMENTS APPORTÉS LORS DES ATELIERS-DEBATS :

La Confédération paysanne a expliqué qu'autrefois, les graisses étaient utilisées dans les abattoirs pour alimenter les chaudières. Depuis, les graisses animales ont été orientées vers les agrocarburants tandis que les abattoirs utilisent les carburants fossiles.

La DGEC a souligné que les huiles usagées viennent en partie de Chine, ce qui est problématique pour tracer les huiles. Ainsi, une plateforme appelée CARBUR a été créée pour suivre les biocarburants mis à la consommation, connaître l'origine du produit et identifier les maillons de la chaîne et les risques de fraude.

Des questions concernant les innovations en cours pour le procédé de production du BIOJET

Les types d'intrants envisageables à long terme pour produire du BIOJET ont été questionnés au vu des innovations techniques qui permettraient de produire du biocarburant à partir de déchets forestiers ou encore d'algues vertes :

« *Serait-il possible d'utiliser les algues vertes dans l'unité en intrant ?* » [Réunion généraliste]

« *Corbion mène-t-il des recherches pour l'utilisation de nouveaux entrants, notamment les déchets forestiers ?* » [Atelier-débat, 14 septembre]

Réponse des porteurs des projets

Les porteurs des projets ont expliqué que des recherches sont en cours pour trouver des matières premières alternatives dans le cadre d'autres projets. Dans ce cadre, TEDR est revenu sur un projet de production de bioplastiques à partir d'algues vertes, en réflexion sur le pourtour de l'étang de Berre (Bouche du Rhône), pour produire des plastiques biosourcés et biodégradables.

COMPLEMENTS APPORTÉS LORS DES ATELIERS-DEBATS :

Corbion a précisé que des recherches sont menées pour utiliser les sucres issus des déchets forestiers ou agricoles afin de limiter l'impact sur la production agricole.

4.3. Les objectifs et opportunités des projets PLA et BIOJET-SMR

Des questions sur la fin de vie du PLA

Lors des ateliers-débat, la gestion de la fin de vie du PLA a été abordée. Plusieurs intervenants sont revenus sur les filières de tri et de recyclage dédiées au PLA ou encore la compostabilité industrielle de ce dernier :

« De plus, elle revient sur la biodégradabilité : les filières existent-elles actuellement ? comment garantir que le PLA soit composté industriellement s'il est exporté ? Combien de fois le PLA peut-il être recyclé, infini ? » [Atelier-débat, 14 septembre]

Réponse des porteurs des projets

Les porteurs des projets ont soulevé que conceptuellement le recyclage permet de récupérer les éléments de base. En effet, même s'il y a toujours des pertes, les pourcentages de matière recyclée restent élevés. Aussi, en comparaison du recyclage de plastique conventionnel, le PLA est très compétitif.

Par ailleurs, si les filières de recyclages sont moins développées en France qu'en Italie, le PLA a vocation à être exporté en Europe. Pour la France, Total Corbion PLA va appuyer le développement de filière de compostage industriel, notamment en travaillant avec les centres de tris, et les technologies disponibles, pour obtenir un modèle de recyclage pérenne.

COMPLEMENTS APPORTÉS LORS DES ATELIERS-DEBATS :

AgroParisTech a précisé que des recherches montrent qu'au-delà de 10 cycles de recyclage, la performance technique du PLA est dégradée. En effet, l'eau dégrade les propriétés du PLA, puisque celui-ci est biodégradable dans certaines conditions. Toutefois, un additif peut permettre de redonner de la performance technique au PLA.

AFCB a expliqué que des filières spécifiques de compostage pour le PLA n'existent pas pour l'instant. Toutefois, à partir de 2023, l'obligation du tri à la source imposera de créer des filières de compostage industrielles en France, dans lesquelles le PLA pourra être composté. Par ailleurs, 8 millions de tonnes de déchets organiques devront être valorisées, la filière de valorisation organique est en développement.

Des remarques concernant la nécessité de décarboner l'aviation, les solutions proposées et le taux d'incorporation du BIOJET

Plusieurs contributions sont revenues sur l'opportunité de produire du biocarburant aérien pour décarboner l'aviation :

« *Il s'interroge sur l'efficacité énergétique des biocarburants aérien et demande à avoir des précisions sur le pourcentage d'incorporation, ainsi que sur l'analyse du cycle de vie³¹ (ACV) des biocarburants ?* » [Atelier-débat, 17 septembre]

« *L'humanité brûlait déjà il y a quelques années la production de pétrole accumulée en 400 siècles de vie biologique. Même en tenant compte des gisements non encore découverts, il y aura une fin du pétrole, même cher. Dans cette configuration, la petite quantité de bio lipides disponibles devra être réservée à la production de l'alimentation humaine et les bio lipides nécessaires à la récolte suivante. Le vol sera un luxe inabordable. Dans ces conditions, je ne vois pas l'intérêt d'investir pour produire du bio kérosène. Investissons pour du bio diesel. Il y en aura toujours besoin. Tout à fait cordialement.* » [Site internet]

« *Il revient sur la production durable, et rappelle que tous les chiffres donnés sur les GES sont basés sur le CAS³² direct et pas sur le CAS indirect. Or si on appliquait le CAS indirect, le taux d'émission de GES des agro-carburants serait plus important que les carburants fossiles, ce qui a amené la Commission européenne à changer le niveau à partir duquel la réduction des gaz à effet de serre permettait de classer les carburants compatibles avec la réduction des GES.* » [Atelier-débat, 17 septembre]

D'autres contributions ont évoqué les caractéristiques du BIOJET, par rapport à son coût et le taux d'incorporation :

« *Jusqu'à quel pourcentage de BIOJET peut-on intégrer dans un moteur d'avion ?* » [Journées portes ouvertes]

« *Quel sera le coût futur d'un biocarburant ?* » [Journées portes ouvertes]

Réponse des porteurs des projets

Les porteurs des projets ont rappelé que, si en 2020 le trafic aérien mondial a baissé de 66 % par rapport à 2019 du fait de la crise sanitaire mondiale, un retour du trafic au niveau de 2019 est estimé à horizon 2025. Aujourd'hui, le trafic aérien représente à lui seul 2,5 % des émissions globales de CO₂ (soit 1 milliard de tonnes en 2019) et environ 1,1 %

³¹ L'analyse du cycle de vie est une méthode d'évaluation normalisée permettant de réaliser un bilan environnemental multicritère et multi-étape d'un système sur l'ensemble de son cycle de vie.

³² Changement d'affectation des sols

des émissions françaises. C'est pourquoi la réduction des émissions de carbone du transport aérien apparaît comme un facteur d'action incontournable et les ambitions de diminution des émissions CO₂ du secteur aérien se multiplient, tant au niveau mondial qu'europpéen et français. En France, l'incorporation de biocarburants pour le transport fait déjà l'objet d'une réglementation, avec une obligation d'incorporation de 1 % dès 2022, et les besoins en biocarburants peuvent ainsi être estimés, dès 2025, à plus de 100 000 tonnes par an avec une croissance forte. Aussi, pour répondre à ces objectifs réglementaires français, le développement d'une filière française de production de carburant aérien durable est indispensable.

De plus, les porteurs des projets ont précisé que le biocarburant aérien présente effectivement un coût plus élevé (3 à 4 fois plus cher dans le cas de la technologie utilisée à Grandpuits qui est aujourd'hui la plus économique) que le carburant aérien classique d'origine fossile.

COMPLEMENTS APPORTÉS LORS DES ATELIERS-DEBATS :

SAFRAN explique que sur le pourcentage d'incorporation, toutes les technologies sont compatibles avec 50 % de biocarburants. Toutefois, deux éléments limitent ce pourcentage : d'une part, le coût, ces filières restant plus élevées que les carburants fossiles et il faut donc trouver des mécanismes qui permettent de faire monter en puissance l'utilisation de ces carburants. D'autre part, il faudrait que toutes les compagnies s'alignent sur l'incorporation. Dans ce cas, le rôle de l'État est fondamental pour lancer ces filières de biocarburants *via* des incitations ou soutiens à l'investissement. Si l'État appelle à incorporer 40 à 50 %, il y aura un problème en termes de production et d'investissement ; la question des ressources se posera mettant en péril la durabilité de la filière.

STARBUST souligne qu'au-delà du coût, il y a des problèmes de disponibilité. Donc le projet de Grandpuits est majeur pour lancer la filière française. En effet, la production en France est actuellement trop faible pour alimenter les compagnies aériennes qui doivent intégrer 1 % de biocarburant dans leur moteur depuis 2021.

AFBC explique que les analyses sur le cycle de vie (ACV) sont produites au fur et à mesure. En effet, les cycles de vie des produits s'améliorent grâce au retour d'expérience des différents processus de production.

Des questions concernant le mode de production de l'hydrogène retenu, l'objectif de l'unité SMR et la réduction de son impact CO₂

Plusieurs intervenants sont revenus sur le mode de production de l'hydrogène choisi pour alimenter l'unité BIOJET au regard des émissions de CO₂ produites, et des précisions ont été demandées concernant les charges :

« Pourquoi TotalEnergies n'a pas fait le choix de faire de l'hydrogène vert, plutôt que gris, fait à partir de produit bio ? » [Réunion impacts]

« À quelle horizon, compte tenu des connaissances, il sera possible d'avoir de l'hydrogène vert ? » [Réunion impacts]

« [L'Agence internationale de l'Énergie \(AIE\)](#) a montré qu'en 2019, la production d'hydrogène était à l'origine de 2 à 3 % de GES. Pourquoi ne pas utiliser l'électrolyse plutôt que de produire de l'hydrogène à partir du gaz ? » [Atelier-débat, 17 septembre]

« Quelle est la répartition dans l'apport en gaz, gaz naturel, biojet et bionaphta ? » [Atelier-débat, 17 septembre]

Par ailleurs, des réponses ont été sollicitées concernant le dimensionnement de l'unité :

« L'hydrogène produit permettra-t-il d'avoir une réserve sur le site ? » [Réunion généraliste]

« L'hydrogène produit a-t-il vocation à être utilisé en dehors de l'unité BIOJET ? » [Atelier-débat, 17 septembre]

Réponse des porteurs des projets

Les porteurs des projets ont rappelé que la solution envisagée est une unité de reformage ayant la capacité de transformer de la biomasse en hydrogène. Aussi, une partie de la production sera renouvelable. La solution proposée a été pensée pour abaisser autant que possible les émissions. Toutes les solutions ont été étudiées et la solution du SMR flexible est celle qui a la capacité de traiter l'ensemble des coproduits issus de l'unité BIOJET. Elle a été privilégiée pour trois raisons :

- les synergies industrielles : le SMR utilise les co-produits gazeux et liquides (bioprothane, biobutane, bionaphta) ;
- un enjeu d'infrastructure et de calendrier, nécessaire dès 2024 alors que la filière est au démarrage ;
- sur l'infrastructure, les besoins en électricité auraient dépassé la centaine de mégawatt en puissance demandée, capacité non disponible sur les réseaux de RTE. Il aurait donc fallu une extension de réseau et cela nécessite 4 à 5 années.

Les deux raisons majeures pénalisant l'électrolyse sont liées aux enjeux d'infrastructure et de calendrier et ont poussé les porteurs des projets à imaginer une solution mature tout en limitant autant que possible les émissions de CO₂. Toutes les études sont poursuivies pour - autant que possible - trouver des solutions pour augmenter les bénéfices de la production d'hydrogène. En effet, une filière européenne est en construction : les usages existants de l'hydrogène pourront d'ici la prochaine décennie se substituer à l'énergie fossile. Toutefois, l'utilisation de l'hydrogène pourrait

s'étendre à d'autres usages et permettre une décarbonation plus large. Pour cela, il faut d'abord montrer la faisabilité, grâce à des projets pilotes, puis développer des unités plus grandes pour réduire les coûts.

Concernant l'unité SMR, son dimensionnement répond aux besoins de l'unité BIOJET, à savoir 50 tonnes par jour. Il sera peut-être possible de produire un peu plus, notamment lors du démarrage. Toutefois, pour augmenter durablement la production, des investissements sur l'unité seraient nécessaires.

4.4. Les impacts sur l'environnement humain et naturel

Des interrogations concernant le trafic routier

Plusieurs intervenants ont questionné l'impact des projets sur le trafic routier en phase d'exploitation :

« *Y aura-t-il encore beaucoup de camions ?* » [Journées portes ouvertes]

« *Combien de camions représentera l'approvisionnement de l'unité BIOJET ?* » [Atelier-débat, 17 septembre]

« *Pourquoi ne pas utiliser uniquement le chemin de fer pour le transport des matières puisque le rail dessert le site ? Il y a moins d'impacts avec le passage de 65 000 à 30 000 camions par an, mais ce sont encore 30 000 poids lourds de trop sur nos routes.* » [Site internet]

Par ailleurs une remarque concernait les effets de la phase chantier sur le trafic environnant :

« *[à propos de la phase chantier] et quel sera l'impact en termes de transport ?* » [Réunion généraliste]

Réponse des porteurs des projets

Les porteurs des projets ont indiqué que si les études, au stade de la concertation préalable, sont encore en cours de préparation, le premier résultat montre que le nombre de camions sera divisé par deux. Ainsi, les projections estiment le nombre de camion à 30 000 par an, contre un trafic de 65 000 camions en 2018. La majorité des flux du site futur seraient effectués par fret ferroviaire. Il y aura une augmentation du trafic ferroviaire de l'ordre de 20 %, soit 4 500 wagons/jours. Toutefois, pour chaque projet les modes d'acheminement des matières premières et le transport des produits finis ont été adaptés en fonction des volumes concernés et de leurs provenances/destinations, en considérant leur proximité ou non avec des gares de fret ferroviaire :

- Pour l'unité PYROLYSE : l'acheminement des déchets en entrée serait effectué par camions car les centres de tri sont plus dispersés. Le Tacoil sera également acheminé vers d'autres sites industriels de pétrochimie par camion : en effet,

le Tacoil sera produit en trop faible quantité et un acheminement par rail nécessiterait un stockage bien plus important sur le site, ce qui engendrerait des risques complémentaires.

- Pour l'unité BIOJET : les huiles usagées seraient transportées par voie ferrée tandis que les graisses animales et huiles végétales seraient transportées par voie routière (les sites de production n'étant pas à côté de voies ferrées). Le Biojet serait envoyé par train vers Gargenville pour être mélangé avec des carburants fossiles, les autres produits seraient expédiés par voie routière vers les clients (BioGPL, Bionaphta, Biodiesel).
- Pour l'unité PLA : l'acide lactique serait acheminé dans une première phase par voie routière, et le PLA sera transporté jusqu'aux clients par camion.

Concernant le trafic lors de la phase chantier, les porteurs des projets ont expliqué que 1 000 à 1 500 personnes seraient mobilisées durant la phase de construction (3 ans). Toutefois, les éléments ne sont pas encore disponibles, ils seront précisés dans l'étude d'impact. D'ores et déjà, il est certain que des éléments arriveront déjà construits via des convois exceptionnels, provoquant un trafic particulier.

Des demandes de précisions concernant les rejets en eaux et les rejets atmosphériques

À propos des effets sur le cycle de l'eau, les principales remarques concernent les quantités d'eau consommées et rejetées, notamment en lien avec les polluants présents dans les rejets et leur gestion :

« Il revient sur le tableau des impacts environnementaux cumulés du site de la concertation de Grandpuits, plus précisément sur la consommation d'eau pour l'ensemble de la plateforme. Quelles sont ces unités communes et comment elles peuvent produire 2/3 des consommations d'eau sur des unités non décrites ? Pour les eaux usées traitées, il s'interroge sur les types de polluant ou impacts envisagés ? » [Atelier-débat, 17 septembre]

« Les eaux rejetées seront-elles analysées par un cabinet indépendant ou par TotalEnergies ? » [Réunion généraliste]

« Souligne que ses attentes concernent les impacts et les rejets sur la nappe phréatique et les cours d'eau de Seine-et-Marne (...) demande à avoir des précisions sur les micros polluants. » [Atelier-débat, 14 septembre]

Plus particulièrement, la phase de déconstruction, incluant la dépollution du site, a fait l'objet de plusieurs remarques lors des journées portes ouvertes :

« Les sols de l'ancienne raffinerie seront-ils dépollués et est-ce qu'il y a un risque de polluer la nappe phréatique ? » [Journées portes ouvertes]

Plusieurs questions ont également porté sur les rejets atmosphériques concernant les quantités, le calcul de ces émissions et une potentiel valorisation énergétique :

- « La qualité de l'air pourrait être dégradé avec l'arrivée des unités, les polluants rejetés pourraient-ils être amenés à augmenter ? » [Réunion impacts]
- « Les émissions projetées tiennent compte des émissions du scope 3 ou seulement du scope 1 et 2 ? Par exemple, les émissions des camions sont-elles prises en compte ? » [Atelier-débat, 14 septembre]
- « La chaleur résiduelle des unités pourrait être réinjectée dans le réseau national ? » [Réunion généraliste]

Réponse des porteurs des projets

Concernant les effets sur l'eau, les porteurs des projets ont indiqué qu'en comparaison avec la consommation de la Raffinerie en 2018, il y aurait :

- une baisse de la consommation en eau d'environ 25 %, avec 1,7 million de m³ d'eau consommé contre 2,3 millions en 2018 (chiffres tenant compte des eaux de pompage). Une grosse partie de la consommation d'eau viendrait des utilités communes à savoir : la production de vapeur (toute la partie eau déminéralisée) et la partie auto-gérante (évaporation d'eau) ;
- une baisse des rejets d'environ 40 %, avec un passage de 1,6 million de m³ à 1 million de m³ d'eau rejeté par an. Il y aura moins d'hydrocarbure, toutefois le détail est en cours d'étude car le traitement de l'eau sera modifié. Les rejets seront analysés quotidiennement par un laboratoire interne à la plateforme. En complément, des analyses hebdomadaires sont réalisées par un cabinet extérieur afin de corréler les résultats.

Par ailleurs, des diagnostics de sol sont menés au fur et à mesure de la libération des terrains de la Raffinerie avant mise à disposition au profit des futurs projets. Si, à l'issue de ces diagnostics, des pollutions étaient mises à jour, les actions de gestion seront mises en place. La situation environnementale du site fait par ailleurs l'objet d'une surveillance continue, par le biais de piézomètres qui ceinturent le site et permettent de s'assurer de l'absence de pollution sortant du site. Enfin, le site bénéficie d'un contexte hydrogéologique favorable puisqu'il y a en sous-sol une couche de Marnes vertes imperméables qui joue un rôle d'écran étanche entre cette nappe superficielle et la nappe profonde du Champigny.

Concernant les rejets atmosphériques, les porteurs des projets ont expliqué que la réduction des émissions atmosphériques est forte : par exemple, le SO₂ est divisé par deux. Pour la qualité de l'eau, les études détaillées ne sont pas disponibles, mais les quantités rejetées devraient diminuer de 40 %. Les polluants issus du raffinage du pétrole, tels que le soufre, vont disparaître. Plus précisément, un volet sur les émissions liées au transport sera disponible dans l'étude d'impact finale. Dans tous les cas, les chiffres concernant l'étude d'impact préliminaire seront affinés au fur et

à mesure et les modes de transport pourront être adaptés. Pour l'instant, ces chiffres donnent des orientations générales.

Enfin, l'utilisation de la chaleur résiduelle dans le réseau national est envisageable lorsqu'une agglomération est située à proximité, ce qui n'est pas le cas du site de Grandpuits. En effet, au-delà que quelques centaines de mètres, la chaleur résiduelle transportée perd en performance. Toutefois, en fonctionnement, il sera possible d'identifier les quantités restantes et de réfléchir à une réutilisation adaptée.

Des remarques concernant l'intégration du site dans le paysage rural proche, notamment concernant les nuisances olfactives, sonores et visuelles

Quelques intervenants sont revenus sur l'impact visuel de l'unité, que ce soit par rapport à la luminosité ou par rapport à la hauteur des bâtiments projetés :

« *La pollution lumineuse nocturne sera-t-elle moindre avec les nouvelles activités ? Des chiffres sont-ils disponibles ?* » [Site internet]

« *Certaines infrastructures de grande hauteur et donc visibles de loin (cheminées, torches...) vont-elles disparaître ?* » [Site internet]

Des réponses ont également été sollicitées concernant les nuisances sonores à l'échelle du site :

« *Une intervenante, ayant participé à la journées portes ouvertes, revient sur le silence sur le site. À ce titre, elle demande à avoir des comparaisons en termes de nuisances sonores par rapport aux activités de la Raffinerie, et en comparaison avec les futures unités.* » [Réunion impacts]

Par ailleurs, une intervention a concerné les nuisances visuelles et olfactives sur l'environnement rural du projet PYROLYSE, projet ayant fait l'objet d'une concertation préalable volontaire dédiée au printemps 2021 :

« *Comment va être acheminé et stocké le plastique pour la pyrolyse, est-ce que le site ressemblera à une déchetterie ?* » [Journées portes ouvertes]

Réponse des porteurs des projets

Concernant l'impact visuel, les porteurs des projets ont expliqué que les besoins en éclairage du site seront déterminés en fonction des enjeux de sécurité (déplacement du personnel la nuit et surveillance des unités en fonctionnement) et de sûreté des installations, et limités au strict minimum pour privilégier autant que possible les économies d'énergie.

Une partie des infrastructures de grande hauteur a vocation à être démantelées (comme la grande torche qui ne devrait pas être réutilisée). En revanche, certaines unités demeureraient, notamment les unités de désulfuration et d'hydrogénation qui seront réutilisées dans l'unité BIOJET (et donc des cheminées vont être conservées pour les unités futures).

Les porteurs des projets ont rappelé qu'il y a actuellement peu de bruit sur le site puisque la Raffinerie est à l'arrêt. Toutefois, des éléments de comparaisons seront disponibles à terme, puisqu'en fonctionnement des mesures de bruit avaient été prises la journée et la nuit. Aussi, une fois les unités en fonctionnement, des mesures seront à nouveau mises en œuvre et des comparaisons seront réalisées. D'ores et déjà, les porteurs des projets précisent que les nouvelles installations seraient moins bruyantes grâce aux nouvelles technologies déployées. Toutefois, si l'impact sonore est moindre, les riverains se sont en effet habitués au silence. Aussi, le redémarrage pourrait provoquer des désagréments, tout comme lors de la phase chantier, durant laquelle 1 000 à 1 500 personnes viendraient travailler.

Concernant les déchets plastiques, préalablement triés, ayant vocation à être recyclés dans l'unité PYROLYSE, ils seront acheminés par camion sous forme de balles. Par ailleurs, une fois sur le site, les opérations de déchargement seront exécutées dans un local fermé, limitant ainsi le risque d'envol des déchets et les nuisances olfactives. Les volumes de déchets plastiques présents sur l'unité seront très faibles, équivalents à 5 jours de production, et le stockage se fait au sein du bâtiment fermé : il n'y a aucun stockage de déchets en extérieur.

Des interrogations concernant le traitement des déchets de l'unité BIOJET

Des remarques concernent les quantités et le devenir des déchets produits par l'unité BIOJET :

- « *Un intervenant souhaite revenir sur les volumes de déchets sur l'unité, et savoir où seront envoyés ces déchets.* » [Réunion impacts]
- « *Sur les déchets, elle souhaite connaître les modes de gestion des gommes et argiles qui sortent du processus.* » [Atelier-débat, 17 septembre]
- « *Quels seront les exutoires des déchets solides générés par les projets ?* » [Journées portes ouvertes]
- « *Où ira le phosphore, produit par le procédé ?* » [Atelier-débat, 17 septembre]

Réponse des porteurs des projets

Les porteurs des projets ont expliqué que la phase de prétraitement des matières premières - animales ou végétales - produirait des déchets, terres souillées utilisées pour la filtration, ayant un potentiel énergétique valorisable. Pour traiter ces terres, plusieurs solutions seraient envisageables, telles que le traitement en dehors du site ou la production de biogaz sur place *via* la méthanisation.

Aussi, la mise en œuvre d'une filière interne de recyclage à Grandpuits est à l'étude *via* la mise en place d'un méthaniseur pour gazéifier le contenu graisseux et produire du gaz naturel durable qui pourrait être injecté dans le réseau GRT Gaz.

En effet, le phosphore serait éliminé dans l'étape de prétraitement, avec d'autres contaminants. Il résulte de ce procédé des gommes et des argiles, déchets qui seraient méthanisés pour récupérer le potentiel énergétique, les résidus du méthaniseur seront épandus pour fertiliser les sols. Il peut y avoir un retour au sol.

4.5. La gestion des risques à l'échelle du site

Des précisions apportées concernant les mesures de gestion du risque communes aux différentes unités

Des remarques concernent la gestion du risque à l'échelle du site, en particulier en lien avec la présence de nouveaux industriels :

« *Y aura-t-il une diminution des risques ? Comment la dangerosité du site est-elle gérée ?* » [Journées portes ouvertes]

« *L'un des principaux points d'attention portaient sur l'arrivée de nouveaux industriels, notamment au vu de la confiance des habitants par rapport à TotalEnergies pour gérer les risques et les impacts. Aussi l'intégration des autres industriels dans un fonctionnement commun de gestion du risque est un enjeu à venir.* » [Réunion clôture]

Plus particulièrement, des questions ont porté sur le plan d'opération interne (POI) et le plan particulier d'intervention (PPI), ainsi que sur la sécurité des salariés :

« *Une intervenante demande à avoir des précisions concernant l'absence de prévention de risque de chimie et d'incendie, dénoncée par les salariées dans la presse.* » [Réunion risque]

« *Les salariés seront-ils exposés à des produits toxiques ? Enfin, elle souligne que site a déjà mis en place le POI et le PPI, et demande comment ces plans ont-ils pu être mis en place en amont du dépôt des demandes d'autorisation, notamment pour le calcul du nombre de postes en place ?* » [Atelier-débat, 14 septembre]

Réponse des porteurs des projets

Les porteurs des projets ont expliqué que chacun des projets fera l'objet de demandes d'autorisations environnementales différentes. Ces demandes d'autorisation sont notamment composées d'une étude de dangers, détaillant l'ensemble des phénomènes dangereux susceptibles d'être générés par **chaque projet** ainsi que les mesures de maîtrise des risques envisagés en conséquence. Ces études de dangers devront intégrer également, pour autant qu'ils seront

connus, les éventuels effets dominos entre les projets envisagés sur le site de Grandpuits. La gestion des risques fait l'objet d'une surveillance fine par les autorités, qui viennent contrôler sur place que les mesures sont bien appliquées.

À ce stade, il est attendu que les phénomènes dangereux associés à chacun des projets ne sortent pas des enveloppes actuelles du PPRT (Plan de prévention des risques technologiques), commun avec Boréalys et en vigueur depuis 5 septembre 2013. Par ailleurs, certains risques toxiques prépondérants avec la raffinerie vont complètement disparaître, comme celui lié à l'acide fluorhydrique (HF) ou le disulfure d'hydrogène (H₂S).

Enfin, les unités sont intégrées dans une plateforme industrielle, c'est un nouveau dispositif réglementaire qui permet sur un site de coordonner la protection de l'environnement et la gestion des risques entre plusieurs exploitants. Cela passe par un contrat de plateforme, qui sera géré par TERF (TotalEnergies raffinage France). Si d'autres exploitants entraînent sur le site, ils devraient signer ce contrat. Ce dernier est en cours de validation par l'administration. Le POI (Plan d'opération Interne) qui précise et organise les moyens d'intervention en cas d'accident (interventions pompières de la plate-forme), sera partagé par les exploitants et dimensionné au regard de la configuration future du site et des risques propres aux futures activités.

Des précisions demandées concernant les risques liés à chaque unité

Des questions ont concerné les risques propres à chaque unité et notamment le retour d'expérience en termes de gestion :

« *Quel sont les risques industriels liés à chacun des projets ? Quelle sont les mesures associées qui seront prises ?* » [Atelier-débat, 14 septembre]

« *Ces unités sont novatrices, sont-ce des technologies éprouvées ?* » [Journées portes ou-vertes]

Plus précisément, les risques liés au transport des matières premières ont été abordés :

« *Les huiles, usagées et végétales huiles transportées par voie routière seront plus ou moins dangereuses que les matières actuellement transportées ?* » [Réunion généraliste]

Réponse des porteurs des projets

Les porteurs des projets ont précisé que pour les unités BIOJET et SMR, les principaux risques identifiés sont liés à la présence et au stockage de biocarburants et biogaz, d'hydrogène (produit inflammable et explosifs), et à la nature des

procédés technologiques. Ainsi, l'unité BIOJET serait classée³³ Seveso seuil haut, tandis que l'unité SMR serait classée Seveso seuil bas.

Concernant l'unité PLA, les principaux risques identifiés sont dus à l'acide lactique, le lactide chaud et le stockage du PLA. Toutefois, cette unité ne serait pas classée Seveso. L'acide fluoridrique - produit dangereux - arriverait par camion sur le site. Pour les futures unités, les produits transportés seront moins dangereux.

Des interrogations concernant la prise en compte des effets dominos dans l'étude de dangers, y compris Borealis

Plusieurs remarques concernent l'étude de risques, et la prise en compte des effets dominos entre les différentes unités industrielles, y compris l'unité PYROLYSE, mais également les unités de Borealis, voisin du site :

« *Les dangers pour chaque unité tiennent compte des effets dominos potentiels entre elles en cas d'incident ? Le stockage des différents produits côte-à-côte est-il risqué ?* » [Réunion généraliste]

« *Les études de danger tiennent-elles comptes de l'unité Borealis à proximité* » [Réunion généraliste]

Réponse des porteurs des projets

Les porteurs des projets ont expliqué que chaque unité fera l'objet d'une étude de dangers détaillant l'ensemble des phénomènes dangereux susceptibles d'être générés par chaque projets ainsi que les mesures de maîtrise des risques envisagés en conséquence. Ces études tiendront compte des risques cumulés, et des effets domino y compris de l'usine voisine de Borealis. Ainsi, tout comme pour le site de la Raffinerie divisé en plusieurs secteurs, les risques potentiels liés aux stockages des différents produits seront pris en compte.

4.6. Les effets socio-économiques des projets

Des questions concernant le plan social et le niveau de formation des équipes de Grandpuits

Plusieurs intervenants ont demandé à avoir des compléments concernant le nombre d'emplois projeté à terme, et le type d'emploi au regard de l'employabilité des anciens raffineurs :

« *Est-ce qu'il va y avoir des licenciements dans le cadre du plan social ?* » [Journées portes ouvertes]

³³ Le classement Seveso, classe les unités dangereuses en France, principalement selon les produits présents et leurs quantités.

« Les employés de Grandpuits détiennent-ils un niveau de formation suffisant pour travailler sur les unités futures ? la mise en service des unités conduira à embaucher davantage ? » [Réunion généraliste]

Plus précisément, la formation des jeunes générations a été questionnée :

« Comment TotalEnergies anticipe la formation des jeunes générations, comment ce projet peut être un outil pour sensibiliser et informer ? » [Réunion impacts]

Réponse des porteurs des projets

Les raffineurs ont eu des propositions de mobilité ou de départ à la retraite compensant la diminution du nombre de postes. La reconversion du site de Grandpuits permettrait de maintenir 237 emplois directs, sur les 357 existants, soit une réduction de 120 postes, mais sans aucun licenciement ni mobilité géographique contrainte. La ventilation de ces 237 emplois directs entre les différents projets a été affinée et serait la suivante : 58 pour l'unité BIOJET ; 88 pour l'unité PLA ; 33 pour l'unité PYROLYSE, précisé lors de la précédente concertation.

Concernant la compétence des équipes, même si le type d'unité change, les compétences des équipes s'inscrivent dans la continuité. Aussi, les différents employés seront affectés, selon leurs compétences. Un processus de requalification est également mis en place en complément. De plus, si besoin des recrutements seront réalisés. Par ailleurs, les unités futures pourront s'appuyer sur le retour d'expérience des unités déjà en fonctionnement. Toutefois, le transfert de compétence est un enjeu afin d'amener les opérateurs à un niveau de compétence adéquate. Ainsi, des formations permettront la montée en compétence de ceux qui le souhaitent.

Par ailleurs, TotalEnergies accompagnera les entreprises partenaires du site qui représentent aujourd'hui environ 300 ETP (équivalent temps plein) en moyenne. Dans le cadre de l'exploitation des futurs projets, le besoin de collaborateurs d'entreprises partenaires est estimé à environ 200. En complément, une Convention Volontaire de Développement Economique et Social (CVDES) a été mise en place avec des actions lancées depuis avril 2021 en faveur de l'emploi local, l'insertion, la formation, l'accompagnement des sous-traitants et le soutien à la création d'emplois locaux.

Enfin, la possibilité de faire venir des scolaires a été envisagée avec les riverains et les mairies, afin de présenter des cas concrets de transition. Par ailleurs, le site de Grandpuits participe à la semaine de l'industrie pour promouvoir ces nouveaux métiers. Plus précisément, des échanges avec les mairies sont en cours pour sensibiliser les lycéens et les collégiens du secteur. Des points et actions précises sont en cours pour proposer des formations.

Des interrogations concernant l'impact sur les emplois indirects et les perspectives apportées par TDR.

Des précisions ont été demandées concernant les effets socio-économiques sur le territoire, plus particulièrement en termes d'emplois en phase d'exploitation et de construction :

« *Un intervenant demande comment le projet bénéficiera au territoire ?* » [Réunion impacts]

« *Quel sera l'impact de la diminution du transport routier sur les sous-traitants ?* » [Réunion généraliste]

« *Combien d'emplois indirects sont anticipés durant la phase construction ?* » [Réunion généraliste]

Réponse des porteurs des projets

TotalEnergies est en contact direct avec les parties prenantes externes, la Chambre de commerce et de l'industrie (CCI) et les communautés de communes, pour informer sur le projet. Le site a depuis des décennies contribué à produire des emplois indirects, dans le transport par exemple. Par ailleurs, la transformation du site sera un aimant d'activité et un ancrage de nouvelles technologies. Pour exemple, l'huile de colza, matière première du BIOJET, pourrait créer une opportunité pour les agriculteurs environnants ; un méthaniseur générerait également des opportunités pour les agriculteurs. Dans ce cadre, TotalEnergies a récemment signé la convention volontaire de développement économique et social (CVDES)³⁴, dispositif éprouvé sur les conversions des sites de Carling (Moselle) et La Mède (Bouches du Rhône). C'est un engagement financier pris par TotalEnergies quatre fois supérieur à l'obligation légale prévue en cas de suppression d'emplois directs. Ces actions sont suivies par les services de l'Etat, la Région Île-de-France et les intercommunalités. Actuellement, les termes de la convention ont été validés par ses signataires et des actions ont été lancées depuis avril 2021 en concertation avec la direction départementale de l'emploi (DDETS).

Enfin, les porteurs des projets ont précisé que la dépendance des entreprises connexes a été étudiée. Ces éléments seront précisés dans l'étude d'impact. Toutefois, à court terme, il y a un manque d'offres de transport par rapport au besoin. En effet, des difficultés de disponibilité des moyens de transport ralentissent l'évacuation du pétrole brut, situé dans des bacs de stockage sur le site, et devant être envoyé vers d'autres sites. De son côté, TERD a précisé que le transport servait à expédier les produits pétroliers, produits dont la consommation et les besoins en transport perdurent sur le territoire depuis d'autres sites.

³⁴ Outre leurs obligations sociales à l'égard des salariés qu'elles licencient, une obligation territoriale incombe aux grandes entreprises dont les restructurations affectent par leur ampleur, l'équilibre du ou des bassins d'emplois sur lesquels elles sont implantées. Dans une logique réparatrice, elles sont tenues de contribuer à la recréation d'activité et au développement des emplois dans ces territoires, avec pour objectif de contribuer à recréer autant d'emploi qu'elles n'en ont supprimés. En savoir plus sur : <https://travail-emploi.gouv.fr/emploi-et-insertion/accompagnement-des-mutations-economiques/obligation-revitalisation-territoire>

4.7. Sur la concertation préalable

Sur les modalités d'information et d'échange

Une participante a questionné le rôle de la concertation et son impact sur les projets :

« [Par rapport à la concertation] Quels seront les facteurs déterminant pour la poursuite du projet ? » [Atelier-débat, 14 septembre]

Par ailleurs, des remarques ont été formulées concernant le dispositif d'information et de dialogue :

« Un riverain vivant à proximité de Mormant souligne que la concertation a permis de faire connaître les projets. La réunion de Nangis a permis de revenir sur les enjeux socio-économiques liés à la transformation du site, le territoire vivant principalement grâce à l'industrie. Durant les journées portes ouvertes, des questions ont pu être posées et ces dernières ont permis d'aller à la rencontre de la maîtrise d'ouvrage. » [Réunion clôture]

Réponse des porteurs des projets

Les porteurs des projets ont rappelé que le projet est phasé afin de donner des perspectives et de présenter les projets en réflexion. Aussi, la concertation est une étape qui doit enrichir le débat et les connaissances des parties prenantes.

Sur la poursuite du dialogue et le suivi de la phase chantier

Certains intervenants ont formulé le souhait de poursuivre les échanges au-delà de la concertation :

« Quel sera la suite des échanges dans le temps ? » [Réunion impacts]

« Par ailleurs, il précise qu'il souhaite suivre la poursuite des projets. » [Réunion clôture]

Réponse des porteurs des projets

Les porteurs des projets ont souligné leur volonté constante de dialogue et d'information sur les futurs projets, comme cela a toujours été fait sur la plateforme de Grandpuits. Le principe restera le même, mais si les modalités exactes ne sont pas encore définies à ce stade (c'est l'objet des enseignements de la concertation tirés par les maîtres d'ouvrage à l'issue de la phase d'échange).

COMPLEMENTS APPORTÉS PAR LES GARANTS :

Les garants ont rappelé que le code de l'environnement stipule qu'une post concertation sera menée. Ils ont indiqué qu'ils veilleront à ce que la concertation se poursuive jusqu'à la tenue de l'enquête publique. À ce titre, un garant sera désigné par la Commission nationale du débat public (CNDP) pour accompagner la post concertation.

SITE DE GRANDPUITS

PROJETS PLA & BIOJET-SMR